

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



NAMIBIE

DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2014-2018

SARC

Février 2014

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	i
RESUME ANALYTIQUE	iii
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE NATIONAL.....	1
2.1 Situation politique et gouvernance.....	1
2.2 Évolution économique récente.....	2
2.3 Environnement des affaires et compétitivité.....	6
2.4 Secteur financier	7
2.5 Commerce et intégration régionale	8
2.6 Pauvreté, inclusion sociale et équité	10
2.7 Égalité hommes-femmes.....	11
III. OPTIONS STRATÉGIQUES NATIONALES.....	12
3.1. Cadre stratégique national.....	12
3.2 Défis et faiblesses	12
3.3 Atouts et possibilités	14
3.4 Coordination/harmonisation de l'aide et positionnement de la Banque en Namibie	15
IV. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA NAMIBIE.....	17
4.1 Justification de l'intervention de la Banque	17
4.2 Piliers de l'intervention de la Banque	18
4.3 Livrables et cibles	20
4.4 Instruments de financement	22
4.5 Suivi et évaluation.....	22
4.6 Questions liées au dialogue avec le pays	22
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	24
5.1 Conclusion	24
5.2 Recommandation	24
ANNEXE I : MATRICE DE SUIVI DES RÉSULTATS DU DSP	I
ANNEXE II. QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.....	III
ANNEXE III : RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU DSP 2009-2013 ET DE LA RPPP DE 2013	IV
ANNEXE IV PLAN D'AMÉLIORATION DU PORTEFEUILLE-PAYS : LE CAS DE LA NAMIBIE	VI
ANNEXE V ACTIVITÉS DE LA BANQUE EN NAMIBIE AU 31 OCTOBRE 2013	VII
ANNEXE VI SYSTÈMES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	VIII
ANNEXE VII ENVIRONNEMENT FIDUCIAIRE - PASSATION DES MARCHÉS	IX

ANNEXE VIII CONDITIONS ET RÉFORMES PRÉALABLES À UN PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE.....	XI
ANNEXE IX LISTE INDICATIVE D'OPÉRATIONS DE PRÊT ET HORS-PRÊT.....	XII
ANNEXE X MATRICE DES ACTIVITÉS ET DES ENGAGEMENTS DES DONATEURS	XIII
ANNEXE XI CARTE DES CORRIDORS DE WALVIS BAY	XIV

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Corridors de Walvis Bay - Infrastructures transfrontalières.....	8
Encadré 2 : Enseignements tirés du Rapport d'achèvement du DSP et de la RPPP.....	16
Encadré 3 : Concertation avec les intervenants.....	17
Encadré 4 : Rôle du Centre de ressources de l'Afrique australe dans l'approfondissement du dialogue.....	22

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Namibie : Quelques indicateurs macroéconomiques	3
Graphique 2 : Classement de quelques pays dans <i>Doing Business</i>	5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Classement de certains pays dans <i>Doing Business</i> (2010 et 2014).....	5
--	---

ANNEE BUDGETAIRE

1^{er} avril au 31 mars

Équivalences monétaires (30 novembre 2013)

Monnaie nationale	=	Dollar namibien (NAD)
1 UC	=	1,54 USD
1 UC	=	15,34 NAD
1 USD	=	9,97 NAD

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APE	:	Accord de partenariat économique
BAD	:	Banque africaine de développement
CMA	:	Espace de marché commun
RPPP	:	Revue de la performance du portefeuille-pays
DSP	:	Document de stratégie-pays
EFTP	:	Enseignement et formation techniques et professionnels
Fonds PRI	:	Fonds d'assistance technique aux pays à revenu intermédiaire
GCR	:	Rapport sur la compétitivité mondiale
GFP	:	Gestion des finances publiques
NAD	:	Dollar namibien
NDP4	:	Quatrième plan de développement national
NFSS	:	Stratégie de la Namibie pour le secteur financier
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PPP	:	Partenariat public-privé
PRI	:	Pays à revenu intermédiaire
S&E	:	Suivi et évaluation
SACU	:	Union douanière de l'Afrique australe
SADC	:	Communauté de développement de l'Afrique australe
SARC	:	Centre régional de ressources de l'Afrique australe
UE	:	Union européenne
VIH/SIDA	:	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise

Carte générale de la Namibie



SOURCES: Natural Earth, Nations Online & African Development Bank.
 PLEASE NOTE - The boundaries and the names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the African Development Bank.

RESUME ANALYTIQUE

Le présent document propose un nouveau Document de stratégie pays (DSP) pour la Namibie, visant la période 2014-2018. Le nouveau DSP s'aligne sur le programme de développement du gouvernement et s'inspire de la Stratégie 2013-2022 de la Banque africaine de développement. Il résulte de concertations poussées avec le gouvernement et différents intervenants. Il orientera l'appui de la Banque à la réalisation des priorités articulées dans le Quatrième plan de développement national (NDP4), qui couvre la période 2012/13-2016/17.

La Namibie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cependant, elle reste confrontée à la pauvreté et à des niveaux élevés de chômage et d'inégalités. Par ailleurs, sa croissance économique a ralenti ces dernières années, du fait de la crise économique mondiale. Cette crise a exposé les vulnérabilités économiques et financières découlant de la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'exploitation minière. Elle a intensifié l'urgence de diversifier l'économie et d'entreprendre une transformation économique inclusive afin de créer des débouchés économiques pour le plus grand nombre.

Le nouveau DSP coïncide avec le lancement du NDP4, qui met un nouvel accent sur la hausse et la pérennisation de la croissance, la création d'emplois et la réduction des inégalités de revenus. Le gouvernement s'est fixé des cibles ambitieuses, comme une croissance économique moyenne de 6 % au cours de la période du NDP4, la création d'au moins 18 000 emplois par an et la réduction de la proportion de ménages considérés comme très pauvres. Afin de réaliser ces objectifs, il a identifié un certain nombre de « catalyseurs essentiels », à savoir les infrastructures publiques, le cadre institutionnel, l'éducation et les compétences, et la santé.

La mise en œuvre du NDP4 nécessitera un apport énorme de ressources financières et de compétences dont la Namibie ne dispose pas. Fondé sur l'évaluation des défis liés au développement du pays, de ses priorités stratégiques et de l'avantage comparatif de la Banque, le nouveau DSP appuiera le programme national de développement en se concentrant sur deux piliers complémentaires : i) les infrastructures, particulièrement, les transports, l'énergie et l'eau ; et ii) la promotion du secteur privé grâce au renforcement des compétences et à l'amélioration du cadre réglementaire. Ces piliers cadrent avec les priorités opérationnelles de la Stratégie de la Banque et sont en harmonie avec les principaux piliers du NDP4. L'aide de la Banque contribuera à la croissance inclusive et durable qui constitue l'objectif commun de sa Stratégie et du NDP4.

La Namibie étant un pays à revenu intermédiaire, ses préférences en matière d'emprunt varient en fonction de l'espace budgétaire dont elle dispose. Le gouvernement préfère emprunter à l'extérieur uniquement pendant les périodes de ralentissement économique, pour combler les vides financiers. C'est pourquoi il n'a pas présenté une liste indicative précise de projets, mais a plutôt convenu avec l'équipe en mission des domaines d'intervention stratégiques qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par conséquent, la Banque adoptera une approche plus souple et novatrice pour choisir les instruments de prêt en vue de l'exécution de cette stratégie, notamment des prêts à l'appui de réformes, des lignes de crédit, des obligations en monnaie locale et des garanties de crédit. Le programme de prêts du DSP sera évalué une fois par an en fonction du budget et des besoins en ressources du gouvernement. La proximité du Centre de ressources régional de l'Afrique australe avec la Namibie favorisera un dialogue permanent entre la Banque et le gouvernement pendant la période du DSP.

I. INTRODUCTION

1. **Ce texte présente le Document de stratégie-pays (DSP) 2014-2018 pour la Namibie.** Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, car le DSP précédent, qui couvrait la période 2009-2013 (ADB/BD/WP/2009/85), est arrivé à son terme à la fin de 2013. La stratégie précédente se concentrait sur trois domaines : i) l'amélioration de la compétitivité du secteur privé grâce au renforcement des capacités et au développement des infrastructures ; ii) l'augmentation de la productivité agricole et l'accroissement de la sécurité alimentaire ; et) l'intégration régionale. Le nouveau DSP résulte d'une concertation exhaustive avec le gouvernement et différents intervenants en Namibie. Son élaboration s'est inspirée de la revue à mi-parcours du DSP, du Rapport d'achèvement du DSP 2009-2013, de la Revue de la performance du portefeuille pays (RPPP), de la Stratégie 2013-2022 de la Banque, et du Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique australe (DSIR, 2011-2015).

2. **Il orientera l'appui de la Banque à la réalisation des priorités articulées dans le Quatrième plan de développement national (NDP4), qui couvre la période 2012/13-2016/17.** Reconnaissant que les niveaux de chômage et d'inégalité en Namibie restent préoccupants et que des poches de pauvreté continuent d'opposer une résistance, le NDP4 met un nouvel accent sur l'augmentation et la pérennisation de la croissance, la création d'emplois et la réduction des inégalités de revenus. En réaction aux défis auxquels la Namibie est confrontée, la stratégie de la BAD repose sur deux piliers : i) les infrastructures, en particulier les transports, l'énergie et l'eau ; et ii) la promotion du secteur privé grâce au renforcement des compétences et à l'amélioration du cadre réglementaire. L'objectif stratégique global de l'engagement de la Banque en Namibie est d'aider le gouvernement à réaliser une croissance et une trajectoire de développement plus inclusives et plus durables, grâce à une transformation structurelle et économique.

II. CONTEXTE NATIONAL

2.1 Situation politique et gouvernance

3. **La Namibie est une démocratie constitutionnelle pluraliste dans laquelle des élections libres et transparentes se tiennent régulièrement.** La vie politique est dominée par la South West Africa People's Organization (SWAPO), depuis l'indépendance obtenue de l'Afrique du Sud en 1990. À l'assemblée nationale, après les élections de 2009, la SWAPO a conservé une nette majorité en remportant 54 des 72 sièges. En 2012, le congrès électoral de la SWAPO a réélu Hage Geingob comme vice-président du parti, faisant de lui le successeur virtuel du président Hifikepunye Pohamba lorsque celui-ci se retirera en 2015, après avoir effectué les deux mandats permis par la loi. Un gouvernement Geingob devrait maintenir le cap des politiques macroéconomiques actuelles et garantir les droits et libertés fondamentaux enchâssés dans la Constitution.

4. **La Namibie a toujours été classée parmi les premiers pays d'Afrique subsaharienne en matière de bonne gouvernance.** L'indice Mo Ibrahim de 2013 sur la gouvernance en Afrique la maintenait au sixième rang sur 52 pays africains (après Maurice, le Cap-Vert, le Botswana, les Seychelles et l'Afrique du Sud), tandis que l'indice de perception de la corruption de Transparency International classait la Namibie au septième rang des pays les moins corrompus d'Afrique subsaharienne. Afin de réaliser un développement plus inclusif et durable, le pays s'attelle à améliorer la gouvernance. Ses efforts de réforme du système de gestion des finances publiques (GFP) commencent à porter

leurs fruits. Pour preuve, le processus budgétaire transparent, consultatif et inclusif est complété par des mécanismes d'exécution budgétaire bien contrôlés et coordonnés, qui ont permis de réduire le gaspillage et la sous-utilisation de ressources dans la fonction publique. Les systèmes comptables nationaux sont fiables, même si, au fil des ans, il y a eu une baisse progressive du nombre de vérifications comptables réalisées par des experts dans les ministères et départements. L'adoption de la loi sur la GFP devrait, parmi d'autres choses, renforcer la fonction de vérification interne et introduire une approche coordonnée aux différentes initiatives de réforme de la GFP (l'annexe VI résume l'évaluation de la GFP). La modernisation du système de passation des marchés publics qui est en cours, suite à l'adoption de la nouvelle loi des marchés publics (*Public Procurement Bill*), vise notamment à renforcer le cadre juridique et réglementaire d'attribution des marchés et à créer un organe indépendant de surveillance des acquisitions (voir l'annexe VII pour une brève présentation du système de passation des marchés publics).

2.2 Évolution économique récente

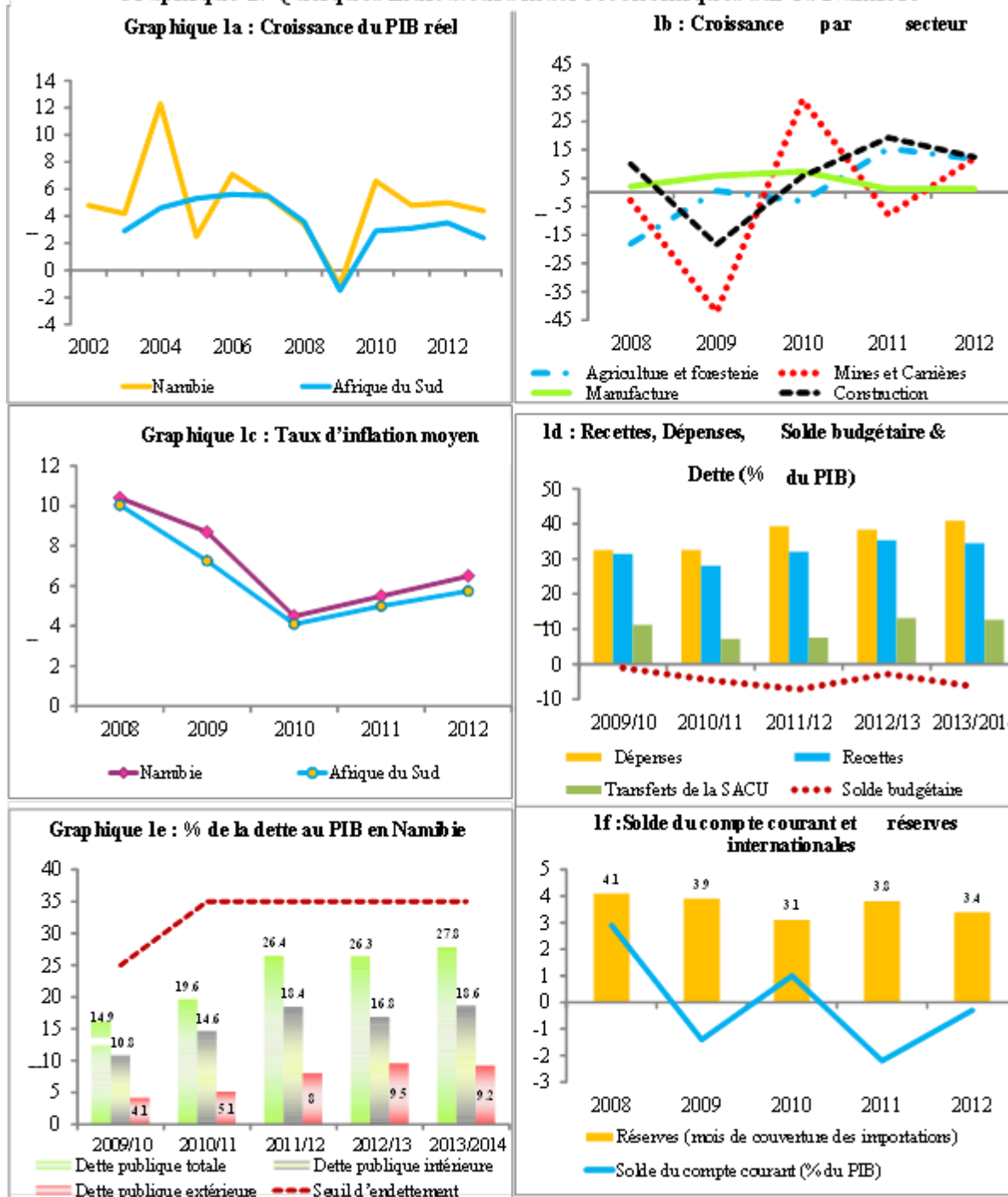
5. **Au cours des trois dernières décennies, l'économie namibienne a connu des tendances de diversification positives dans sa structure. Or, la croissance n'a pas été suffisamment inclusive.** La contribution du secteur minier au produit intérieur brut (PIB) a chuté, passant de 47 % en 1978 à 19,6 % en 1990, puis à 11,3 % en 2012. La contribution du secteur manufacturier au PIB a augmenté, de 5,3 % en 1990 à 11,3 % en 2012, grâce en grande partie à l'expansion du traitement du poisson et de la viande et à l'enrichissement des minerais, des domaines dans lesquels les activités manufacturières se concentrent actuellement. La contribution du secteur des services au PIB s'est considérablement accrue jusqu'à la période précédant l'indépendance, passant d'une moyenne de 39 % dans les années 1970 à environ 56 % dans les années 1990. Cette progression est attribuable à l'expansion des services publics, en particulier l'éducation et la santé, durant les périodes précédant et suivant l'indépendance. La contribution de l'agriculture au PIB a diminué, s'établissant à 5,1 % en 2012, contre 9,3 % en 1990. Cela est surtout dû aux conditions climatiques défavorables et à l'état du sol, mais aussi à l'essor rapide d'autres secteurs (fabrication et services). La stagnation de la production agricole a limité les effets inclusifs de la croissance, malgré les progrès accomplis en matière de diversification pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'exploitation minière.

6. **L'extraction et le traitement des minerais pour l'exportation demeure le principal moteur de la croissance en Namibie, et ce,** malgré le repli relatif de la contribution de l'industrie minière au PIB ces dernières années. En 2012, le secteur minier a généré 12,1 milliards NAD (1,2 milliard USD) en valeur ajoutée, contribuant à 37 % de l'ensemble des recettes d'exportation et à près de 10 % de la totalité des recettes publiques. Cependant, l'intensité de capitaux et la faiblesse des corrélations entre le secteur minier et les autres secteurs économiques limitent son incidence sur la création d'emplois. Bien qu'il contribue à un peu plus de 11 % du PIB, il emploie moins de 2 % de la population active. Néanmoins, la Namibie a le potentiel d'explorer davantage les possibilités de valorisation des minerais, dont la conception d'activités en amont.

7. **L'économie namibienne s'est remise de la crise économique mondiale.** De 2002 à 2008, le taux de croissance du PIB réel était élevé : 5 % en moyenne. Cette croissance robuste était sous-tendue par des politiques macroéconomiques saines et un secteur minier dynamique. Cependant, en 2009, la croissance s'est contractée de 1,1 %, à cause d'une baisse vertigineuse de la demande de minerais (en particulier le diamant), sous l'effet du ralentissement économique à l'échelle mondiale et en Afrique du Sud. Puis, stimulée par les

mesures de relance adoptées par le gouvernement et l'augmentation de la production minière, la croissance a connu un fort rebond, atteignant 6 % en 2010 et 4,9 % en 2011 (graphique 1a). La croissance du PIB réel reste élevée, estimée à 5 % en 2012, en dépit de la persistance des turbulences économiques mondiales. Elle a été dopée par une reprise de l'exploitation minière, surtout du diamant et de l'uranium, ainsi que par la croissance soutenue des activités de construction, portée par l'augmentation des dépenses pour les travaux publics. L'agriculture a aussi affiché de bons résultats en 2012, bien qu'à un rythme plus lent qu'en 2011, à cause du déclin des ventes de bétail à l'Afrique du Sud. Dans le même temps, les activités manufacturières ont connu une modeste expansion pour la deuxième année consécutive, car la faible demande de minerais traités a contrebalancé la forte croissance de la production d'aliments et de boissons.

Graphique I. Quelques indicateurs macroéconomiques sur la Namibie



Source : Département des statistiques, BAD ; 2012 -2013 Perspectives écon. af. ; FMI ; Rapports sur les pays, Banque de Namibie ; BM : Indicateurs du dév dans le monde ; Perspectives écon. mondiales

8. **Les pressions inflationnistes se sont estompées depuis le début de 2013.** L'inflation d'année en année a ralenti, s'établissant à 4,9 % en octobre 2013, soit moins que le taux d'inflation de 6,5 % enregistré en 2012. La tendance à la baisse de l'inflation s'explique surtout par le fléchissement des prix des denrées alimentaires et du transport. L'inflation namibienne suit le rythme de celle de l'Afrique du Sud (graphique 1c), parce que le dollar namibien (NAD) est arrimé au rand sud-africain, puisque la Namibie est membre du marché monétaire commun du rand (Common Monetary Area, CMA) et les deux pays entretiennent des liens commerciaux étroits. À moyen terme, l'inflation devrait osciller autour ou légèrement dépasser la fourchette cible de 3 à 6 % fixée par la réserve sud-africaine (South

African Reserve Bank), étant donné que la dépréciation du rand sud-africain par rapport aux devises principales commence à se traduire par une pression à la hausse des prix des biens et services. Certes, l'adhésion de la Namibie à la CMA lui confère une stabilité macroéconomique ; mais le fait qu'elle ne puisse pas déterminer ses propres politiques en matière de monnaie et de taux de change lui laisse peu de marge de manœuvre pour combattre l'inflation. Ces derniers mois, le niveau raisonnable de l'inflation a permis aux autorités de maintenir des taux d'intérêt faibles pour stimuler la demande globale et, par la même occasion, la croissance économique.

9. **La situation financière s'est détériorée à cause de l'extension de la politique budgétaire expansionniste.** Le manque d'outil monétaire indépendant a entraîné un recours actif à la politique budgétaire comme principal instrument anticyclique pour soutenir la croissance économique après la crise économique mondiale. En raison de l'augmentation des dépenses pour financer un programme de relance de la croissance et de création d'emplois lancé en 2011/2012, la dépense globale devrait croître à 40,9 % du PIB en 2013/2014. Les dépenses ordinaires représenteraient alors 79 % de l'ensemble des dépenses, ce qui se solderait par un déficit budgétaire total de 6,4 % du PIB, contre 2,8 % en 2012/2013 (graphique 1d). Toutefois, les autorités prévoient un déficit budgétaire beaucoup plus faible en 2013/2014, grâce au recouvrement des recettes de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et à l'augmentation de recettes associée à une croissance économique plus élevée et aux initiatives d'amélioration de l'administration fiscale. Le déficit sera financé par l'endettement, essentiellement intérieur, pour favoriser l'essor du marché de capitaux. Sous l'effet de l'augmentation des emprunts, la dette publique globale devrait passer de 26,3 % du PIB en 2012/2013 à 27,8 % du PIB en 2013/2014, pour atteindre 30,7 % du PIB d'ici à 2015/2016. Néanmoins, la dette publique reste viable et inférieure à la référence de viabilité budgétaire de la Namibie, qui est de 35 % du PIB. La dette extérieure, qui constitue 35 % de la dette publique totale, est faible, mais supérieure au ratio dette extérieure/dette intérieure (20-80).

10. **La situation financière extérieure de la Namibie s'est détériorée, un reflet du ralentissement économique mondial.** L'excédent moyen du compte courant était d'environ 11 % du PIB en 2005-2008, mais s'est transformé en un déficit de 2,2 % du PIB en 2011, à cause des effets défavorables de la situation économique mondiale sur les exportations namibiennes, et du déclin fulgurant des recettes de la SACU, résultant du ralentissement de l'économie sud-africaine. En 2012, le déficit a légèrement diminué à 0,3 % du PIB, grâce au rendement exceptionnel de la SACU et à la reprise des exportations, surtout de minerais. Le compte capital et financier a enregistré un excédent beaucoup plus bas en 2012 qu'en 2011. Qu'à cela ne tienne, cet excédent était suffisant pour empêcher la balance des paiements globale du pays de replonger dans un déficit. Les réserves brutes de la Namibie ont chuté à 3,4 mois d'importations à la fin de décembre 2012, mais étaient toujours assez élevées pour que la monnaie reste arrimée au rang.

11. **Perspectives à moyen terme. Les perspectives de croissance en Namibie sont prometteuses.** La croissance du PIB réel devrait rester inférieure à 5 % par an de 2013 à 2015. Elle sera stimulée par de gros projets d'investissements miniers, mais ralentie par un important assainissement des finances publiques. Les risques de baisse associés aux perspectives économiques mondiales et sud-africaines restent toutefois élevés. Les principaux risques qui pèsent sur la croissance à moyen terme sont, entre autres, la faiblesse de la demande mondiale de minerais d'exportation, les chocs liés aux intempéries et la baisse des recettes de la SACU à cause du ralentissement économique de l'Afrique du Sud. Ces risques montrent que la Namibie doit redoubler d'efforts pour diversifier son économie afin de

favoriser la transformation économique qui accroîtra la résilience de ses perspectives de croissance à moyen terme. Pour garantir la viabilité budgétaire à moyen terme, les autorités prévoient l'application progressive de mesures de relance dès la fin de l'exercice 2013/2014, en vue d'équilibrer le budget d'ici à 2016/2017. Les mesures d'accompagnement en cours d'adoption dans le cadre de l'assainissement des finances publiques sont notamment la hiérarchisation des dépenses, la diminution de la taille de la masse salariale (qui constitue environ 14 % du PIB) et le renforcement du recouvrement et de l'administration des recettes intérieures.

2.3 Environnement des affaires et compétitivité

12. Les indicateurs du climat des affaires en Namibie sont parmi les meilleures des pays africains, mais le pays perd du terrain par rapport au reste du monde. Cette cote relativement élevée traduit l'engagement du gouvernement à appliquer les politiques et à créer un cadre réglementaire propice à l'essor du secteur privé. Le Rapport sur la compétitivité mondiale (GCR) de 2013/2014 classe la Namibie au 90^e rang sur 143 pays (derrière Maurice, l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Botswana et les Seychelles, parmi les pays d'Afrique subsaharienne), un recul de 16 places depuis 2010/2011. Même si, selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la Namibie occupe le huitième rang en Afrique subsaharienne derrière Maurice, l'Afrique du Sud, le Botswana, les Seychelles et la Zambie, parmi les pays de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à l'échelle mondiale, elle a reculé de 22 places (66^e en 2010 et 98^e en 2014). Cette régression est en grande partie due à la

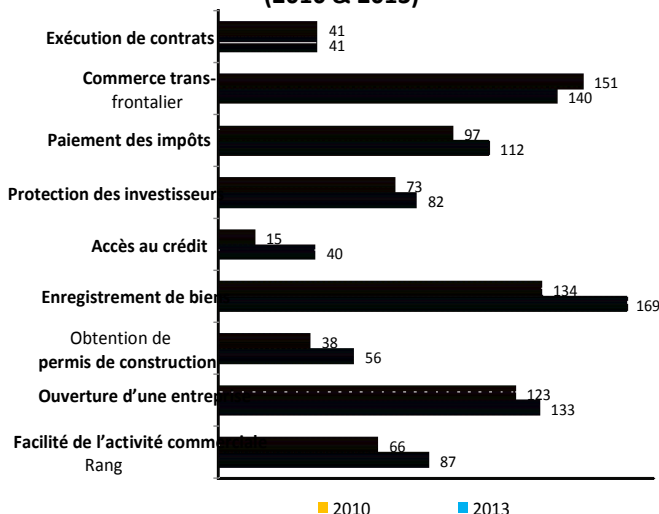
progression d'autres pays comme le Ghana, le Rwanda, les Seychelles et la Zambie, qui ont avancé plus rapidement et devancé la Namibie entre 2010 et 2014 (tableau 1). Ces pays n'ont cessé d'améliorer leurs politiques et leur cadre de réglementation des affaires. Par exemple, désormais, il ne faut plus que deux jours et deux procédures à suivre pour ouvrir une entreprise au Rwanda, contre 66 jours et dix procédures en Namibie. En revanche, le pays dispose de mécanismes efficaces d'exécution des contrats et de gestion des permis de construction ; il a facilité l'accès au crédit et les connexions au réseau électrique ces dernières

Tableau 1 : Classement *Doing Business* de quelques pays (2010 & 2014)

Pays	Rang-2014	Rang-2010	Changement : n Places
Maurice	20	17	? 3 places
Rwanda	32	67	? 35 places
Afrique du Sud	41	34	? 7 places
Botswana	56	45	? 11 places
Ghana	67	92	? 25 places
Seychelles	80	111	? 31 places
Zambie	83	99	? 16 places
Namibie	98	66	? 32 places

Source : *Doing Business* 2010 & 2014, Banque mondiale
Classement parmi les 183 & 189 pays évalués en 2010 & 2014

Graphique 2. Classement *Doing Business* de la Namibie (2010 & 2013)



Source : Indicateurs *Doing Business* 2010 & 2013, Banque mondiale

années. La qualité des infrastructures est aussi généralement bonne, étant respectivement classée 4^e et 11^e en Afrique dans le GCR et dans l'Indice de développement des infrastructures en Afrique, même s'il subsiste des lacunes dans les domaines des transports, de l'électricité et de l'eau. Parmi les aspects sur lesquels la Namibie doit faire le plus de progrès figurent les procédures d'enregistrement des biens immobiliers, de paiement des impôts et de commerce transfrontalier (graphique 2). D'après le GCR, la législation namibienne du travail manque de souplesse, rendant difficile le licenciement d'employés et le recrutement de travailleurs étrangers.

13. Le gouvernement continue de faire des progrès dans l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires, pour favoriser l'essor du secteur privé. Il révisé actuellement la loi sur les investissements (*Investment Law*) et la politique sur les zones économiques spéciales (*Special Economic Zones Policy*), en vue d'harmoniser ses procédures administratives et de réduire la paperasserie pour diminuer le coût de l'activité économique. La politique en matière de partenariats public-privé (PPP) a été approuvée et la conception de son cadre juridique a débuté. Cela se déroule en parallèle avec la mise au point d'un cadre institutionnel approprié des PPP. Celui-ci aura pour but de faciliter les investissements pour éliminer les principaux goulots d'étranglement infrastructurels.

2.4 Secteur financier

14. Le système financier namibien est un des plus développés d'Afrique, mais il y subsiste d'importantes lacunes. Le Rapport sur la compétitivité mondiale de 2013/2014 classait la Namibie au 55^e rang sur 144 pays, pour ce qui est de la disponibilité de services financiers (derrière l'Afrique du Sud, Maurice et le Rwanda seulement). En raison des liens étroits que la Namibie entretient avec l'Afrique du Sud, ses institutions bancaires sont solides, rentables et suffisamment capitalisées. Grâce à ces bases financières solides, le système bancaire a pu résister aux chocs découlant de la crise financière mondiale et de la crise de la zone euro. Les institutions financières non bancaires sont aussi bien capitalisées et gèrent une base d'actifs totale de 100 milliards NAD (l'équivalent de 100 % du PIB), dont 58 % sont gérés à l'échelle locale. Le système financier namibien dispose d'une abondance de capitaux libres, puisque 35 % de tout actif de fonds de pension doivent être investis à l'intérieur du pays. Bien qu'il soit en meilleur état que celui de la plupart des pays africains, le secteur financier présente des faiblesses, dont une concurrence restreinte, une forte concentration de banques commerciales appartenant majoritairement à des Sud-africains (trois sur quatre), l'insuffisance de produits financiers dans le marché obligataire, un marché secondaire relativement illiquide et le nombre limité d'activités à la bourse des valeurs du pays (*Namibian Stock Exchange*).

15. La Namibie a accru l'accès de la population aux services financiers. D'après l'enquête FinScope de 2011, la proportion de la population victime d'exclusion financière a chuté, de 51,7 % en 2007 à 31 % en 2011. Cependant, l'accès aux financements reste faible à cause du manque de connaissances financières adéquates, du manque de garanties et d'une demande restreinte de services financiers, laquelle s'explique par la faiblesse des revenus causée par les niveaux élevés de pauvreté et de chômage. Parmi les mesures visant à promouvoir l'inclusion financière, en juin 2012, la Banque de Namibie a lancé sa stratégie pour le secteur financier (*Namibia Financial Sector Strategy, NFSS*) 2011-2021. La NFSS a pour but d'introduire plusieurs réformes du secteur financier afin d'améliorer le cadre réglementaire des institutions financières bancaires et non-bancaires, d'intégrer de nouveaux acteurs dans le marché pour le rendre plus concurrentiel, et de mettre fin à la concentration du marché pour promouvoir la concurrence sur les prix, mobiliser l'épargne, accroître l'accès des

PME et du grand public aux financements et améliorer les connaissances financières des consommateurs. L'un des principaux jalons de la NFSS a été l'ouverture de la Banque des PME en décembre 2012.

2.5 Commerce et intégration régionale

16. L'économie namibienne est hautement tributaire du commerce international. L'écrasante majorité des produits d'exportation est constituée de minerais, surtout de diamants. La répartition géographique de la destination des exportations montre une forte concentration dans les marchés européens (pour les minerais) et sud-africain (pour les produits manufacturés). La plupart des produits importés proviennent d'Afrique du Sud et comprennent essentiellement des denrées alimentaires, du carburant et des véhicules passagers. Il existe peu ou pas d'échanges commerciaux avec le reste des pays de la SADC ou de la SACU, surtout parce que les exportations de la Namibie se concentrent sur une gamme étroite de produits primaires (diamants, uranium, poisson, raisin, animaux sur pied et produits d'origine animale). L'intégration dans l'économie régionale et mondiale est une condition *sine qua non* pour stimuler les investissements, la croissance et l'emploi. Cependant, cela requiert une utilisation stratégique des accords commerciaux et des infrastructures de transport du pays pour développer les secteurs prioritaires définis par le NDP4, à savoir, la logistique, le tourisme, la fabrication et l'agriculture. En outre, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour surmonter les goulots d'étranglement infrastructurels et la pénurie de compétences. Le gouvernement achève l'élaboration d'une stratégie d'exécution de la politique industrielle nationale (*Namibian Industrial Policy*), qui donnera une impulsion à l'industrialisation menée par le secteur privé, à l'orientation des exportations, à la création de valeur ajoutée, au renforcement des compétences et à la diversification économique.

Encadré 1. Corridors de Walvis Bay

En Namibie, les corridors de transport ont le potentiel de constituer les voies les plus courtes pour relier la SADC aux marchés d'Europe et des Amériques et de devenir une plaque tournante logistique, eu égard à la situation géographique du pays. Les corridors de Walvis Bay sont un réseau de voies de transport reliant la Namibie aux pays d'Afrique australe.

- **Port de Walvis Bay.** Il s'agit du plus vaste port du pays, servant de lien entre les corridors de transport multimodal de la Namibie et les marchés locaux, les pays sans littoral de la SADC et les marchés internationaux. Chaque année, il reçoit environ 3000 navires et permet l'acheminement de 5 millions de tonnes de marchandises. Il possède des infrastructures de transport de qualité classées parmi les meilleures d'Afrique, et pratique des tarifs compétitifs. Il est moins congestionné que ses principaux concurrents d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.
- **Corridor Trans-Caprivi** (Corridor de développement Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi). Cette voie accessible par route et par chemin de fer est essentiellement utilisée pour l'acheminement de produits d'exportation et d'importation de la Zambie, du Zimbabwe, de la République démocratique du Congo et du Malawi.
- **Corridor Trans-Kalahari.** Il est accessible par route et par voie ferrée et essentiellement utilisé par le Botswana et les provinces du nord de l'Afrique du Sud, particulièrement Gauteng.
- **Corridor Trans-Cunene.** Cette route relie le pays au sud de l'Angola via Tsumeb, surtout pour le transport de marchandises et de matériaux de construction importés pour la reconstruction de la partie méridionale de l'Angola.

Au cours des dernières années, les activités se sont considérablement intensifiées dans le port de Walvis Bay et le long de ses corridors de transport. Les volumes de marchandises ont presque doublé, passant de 145 000 unités équivalent vingt pieds (EVP) à 337 000 unités EVP entre 2005 et 2012. Cet accroissement s'observe principalement dans le transit (pour desservir les pays sans littoral de la SADC) et le transbordement (desservant les côtes de l'Afrique australe, centrale et de l'Ouest), qui constituent l'essentiel du trafic de conteneurs dans le port. Le volume du transbordement a augmenté, de 92 000 unités EVP en 2006 à 218 000 unités EVP en 2012 (55 % par an), ainsi que le volume du transit, de 25 000 unités EVP à 65 000 unités EVP (25 % par an) pendant la même période.

Des améliorations sont nécessaires dans tous les modes de transport pour maintenir l'accroissement de l'utilisation des corridors de Walvis Bay et pour permettre à la Namibie de réaliser son ambition de devenir une plaque tournante régionale. Cela passe par un certain nombre d'investissements, dont : i) l'expansion du port de Walvis Bay (en cours, avec l'aide de la Banque) afin de répondre à la demande croissante de fret ; ii) la mise à niveau et le remplacement des infrastructures ferroviaires pour améliorer le niveau de service, du point de vue de la rapidité (actuellement de 40 km/h ou moins sur 37 % du réseau), de la fréquence, de la charge par essieu (limitée à 16,5 t ou moins), de la fiabilité et de la sécurité (déraillements fréquents) ; et iii) mise à niveau et réhabilitation du réseau routier pour assurer l'acheminement efficace des marchandises vers les pays voisins.

En plus de faciliter le commerce et le transbordement, l'un des avantages des corridors est qu'ils pourraient faire de la Namibie une plaque tournante logistique, lui permettant de tirer parti de la croissance économique rapide de certains pays de la SADC. L'existence d'un réseau logistique international de qualité en Namibie (offrant une palette de services, dont le transport, le stockage et des services intégrés et personnalisés de gestion de chaînes d'approvisionnement) pourrait créer des possibilités d'emploi pour les Namibiens. Pour faciliter ce processus, la Banque aide la Namibie à concevoir un plan directeur national de logistique.

17. La plupart des produits d'exportation namibiens sont assujettis à des accords commerciaux préférentiels. Le gouvernement est préoccupé par le délai fixé par l'Union européenne pour conclure avec la Namibie la négociation d'un accord de partenariat économique (APE) intégral. Faute d'accord d'ici au mois d'octobre 2014, elle mettra fin à l'affranchissement de droits et de contingents pour le bœuf, le poisson et le raisin namibiens, dont la valeur est estimée à 5 milliards NAD (environ 10 % des recettes d'exportation). Une telle mesure frapperait de plein fouet les producteurs locaux de viande, de poisson et de raisin, freinant la croissance économique et anéantissant les efforts de création d'emplois en Namibie. Le gouvernement voudrait que des questions en suspens soient réglées avant la conclusion d'un APE, notamment les règles d'origine applicables aux produits de la pêche, la clause de la nation la plus favorisée (qui oblige toutes les parties à l'APE à accorder aux autres l'accès à tout meilleur marché qu'elles accordent à d'autres pays) et la protection des industries naissantes.

18. **La Namibie est un chantre de l'intégration régionale, en raison de la taille restreinte de son marché intérieur et de sa volonté de tirer parti des économies d'échelle.** Sa qualité de membre de la SADC lui offre la possibilité d'élargir et de diversifier ses marchés d'exportation, grâce à l'accès à un marché régional de près de 400 millions de personnes. De plus, avec l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland, elle est membre de la SACU, qui applique un tarif extérieur commun et garantit la libre circulation de marchandises entre les États membres. Les recettes provenant de la SACU constituent une importante source de revenus pour le pays. Sa qualité de membre de la CMA, le pilier des politiques monétaires et de change de la Namibie, lui confère une stabilité macroéconomique et lui a permis de pénétrer les marchés financiers sud-africains. Elle lui donne aussi la possibilité d'effectuer des transferts de fonds sans restrictions. Consciente des avantages qu'elle pourrait tirer d'un marché élargi, dans un espace économique unique, la Namibie participe aux négociations en vue de la création du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, englobant la Communauté de l'Afrique de l'Est et la SADC (zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC).

19. **La Namibie joue un rôle crucial dans la facilitation du commerce international et du transport en Afrique australe.** Les corridors de Walvis Bay sont le Trans-Kalahari, le Trans-Caprivi, le Trans-Cunene et le Trans-Oranje, qui relient un certain nombre de pays de l'Afrique australe au port namibien de Walvis Bay (Encadré 1 et annexe XI). Avec l'appui de la Banque, la Namibie a entrepris l'élargissement du terminal de conteneurs de Walvis Bay, en vue de réaliser l'un des objectifs du NDP4, à savoir faire du pays un centre logistique et de distribution pour les pays sans littoral d'Afrique australe, en les reliant à des marchés d'Europe et des Amériques par plusieurs corridors.

2.6 Pauvreté, inclusion sociale et équité

20. **La Namibie a fait des progrès sensibles en matière de réduction de la pauvreté, mais des poches de pauvreté subsistent. Les niveaux de chômage et d'inégalités restent préoccupants.** D'après l'enquête de 2009/2010 sur le revenu et les dépenses des ménages, l'incidence de la pauvreté a considérablement diminué, passant de 37,8 % de la population en 1993/1994 à 19,5 % en 2009/2010. Cependant, l'incidence de la pauvreté demeure obstinément élevée dans les zones rurales (27 %), par rapport aux zones urbaines (9 %) et parmi les ménages dirigés par des femmes (22 %), comparés aux ménages dirigés par des hommes (18 %).

21. **Le taux de chômage élevé de 27,4 % en 2012 traduit l'inadéquation des compétences sur le marché du travail et l'inefficacité de l'enseignement supérieur.** Les jeunes constituent l'écrasante majorité des chômeurs (56 % parmi les 15 à 19 ans et 49 % parmi les 20 à 24 ans), suivis de la population non qualifiée (33 % de ceux n'ayant qu'un niveau d'études secondaires et 30 % de ceux ayant un niveau primaire) et des femmes (32 %). Toute forme d'instruction au niveau tertiaire réduit considérablement le risque de chômage, qui ne touche que 4,7 % des personnes de cette catégorie. Même si le coefficient de Gini de la Namibie a baissé, d'environ 0,63 en 2003/2004 à 0,58 en 2009/2010, grâce, en partie, à de généreux filets de sécurité sociale, il dénote toujours de sérieuses inégalités. Les profondes inégalités de revenus sont liées au taux élevé de chômage, tandis que les problèmes structurels du marché du travail, notamment la pénurie et l'inadéquation des compétences, sont considérés comme l'un des principaux facteurs aggravant le chômage. La Namibie a donc besoin d'une transformation économique inclusive lui permettant de créer des débouchés économiques pour la majorité des chômeurs.

22. **Les investissements dans l'éducation se sont soldés par une amélioration des taux d'inscription au niveau primaire et du taux d'alphabétisation des adultes.** Cependant, bien que l'éducation reçoive la plus grande part du budget national, en moyenne 23 % entre 2010/2011 et 2013/2014, la qualité de l'éducation laisse à désirer dans tous les segments et ce secteur n'a pas réussi à produire les travailleurs qualifiés dont la Namibie a besoin pour diversifier son économie. Les diplômés des écoles secondaires, ainsi que de l'enseignement professionnel et technique, n'ont pas les aptitudes requises par l'économie. Le NDP4 considère l'éducation comme un facteur pouvant contribuer de manière singulière à l'amélioration de la qualité de vie et à la résolution du problème d'inadéquation des compétences sur le marché du travail. Par conséquent, le gouvernement a élaboré le plan national de développement humain (*National Human Development Plan 2010-2025*) avec l'appui de la Banque et créé le Conseil du développement humain et centre de productivité (*Human Resources Development Council and Productivity Center*) en vue de remédier à la pénurie de qualifications dans tous les secteurs de l'économie.

23. **La Namibie a enregistré quelques progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** La parité hommes-femmes est maintenant une réalité dans l'enseignement primaire et il est probable qu'elle le soit aussi dans l'enseignement secondaire et tertiaire avant 2015. Le pays est en bonne voie pour atteindre la cible relative à la proportion de la population en situation d'extrême pauvreté. Par ailleurs, il a progressé de façon significative en matière de gestion de la biodiversité et de protection de l'environnement. Même si les progrès accomplis sur les principaux indicateurs de santé sont encourageants, dont une augmentation de l'espérance de vie à 62,1 ans en 2010 par rapport à 42 ans en 2003, la Namibie est toujours loin de réaliser les OMD relatifs à la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile (objectifs 4 et 5) et à la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles (objectif 6). Le taux de prévalence du VIH reste élevé (estimé à 13,1 % en 2009).

2.7 Égalité hommes-femmes

24. **L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes a été la pierre angulaire du programme de développement de la Namibie depuis son indépendance en 1990.** Parmi les jalons figurent une constitution non sexiste qui interdit la discrimination fondée sur le sexe, plusieurs lois et politiques tenant compte des disparités entre les sexes et la ratification de conventions internationales et de protocoles régionaux importants visant à éliminer les discriminations contre les femmes et à promouvoir la parité hommes-femmes. Grâce à ces initiatives, le taux d'alphabétisation des femmes est actuellement supérieur à 88 % et il y a plus de filles inscrites à tous les niveaux d'enseignement que de garçons. La représentation politique des femmes parmi les autorités locales se rapproche d'une parité de 50/50. Malgré ces progrès, les disparités entre hommes et femmes demeurent une caractéristique commune en Namibie. Le taux de participation des femmes à la vie active (63 %) est inférieur à celui des hommes (69 %). Les femmes restent sous-représentées sur la scène politique au sens large et accusent du retard dans la pleine expression de leurs droits économiques et sociaux, du fait surtout des pratiques traditionnelles et des lois coutumières ancrées dans une culture patriarcale. Les violences sexistes sont toujours monnaie courante. Pour améliorer davantage l'égalité hommes-femmes, en mars 2012, le gouvernement a lancé une politique nationale révisée en matière de parité (*National Gender Policy 2010-2020*) et actualisé le plan d'action national pour l'égalité hommes-femmes (*National Gender Plan of Action*), qui sont maintenant conformes au protocole de la SADC en la matière. Cependant, pour que le gouvernement puisse efficacement exécuter la politique et le plan d'action en

matière de parité hommes-femmes, les institutions chargées de l'intégration de la dimension sexospécifique doivent être renforcées et dotées de fonds suffisants.

2.8 Environnement et changement climatique

25. **La Namibie est très vulnérable au changement climatique, qui se manifeste par des inondations et des sécheresses.** Son territoire comprend un désert côtier, qui longe toute la côte de 1570 kilomètres et en fait l'un des pays les plus secs d'Afrique subsaharienne. La subsistance de vastes segments de la population dépend de secteurs sensibles au changement climatique comme l'agriculture, l'élevage et la pêche. En outre, la Namibie est fortement tributaire de l'extraction et de l'utilisation de ses abondantes ressources naturelles, constituées de minerais et d'une faune et une flore qui sont parmi les plus rares au monde. Par conséquent, elle attache une grande importance à la protection de l'environnement, qui est consacrée dans la constitution nationale. Exemple, le programme de gestion des ressources naturelles à l'échelle communautaire encourage les populations à gérer et utiliser la faune et la flore et d'autres ressources naturelles de façon durable et productive. Il a acquis une réputation internationale de gestion environnementale prudente. Pour renforcer ses mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, la Namibie a adopté une politique nationale en la matière en 2011 (*National Climate Change Policy*). L'Autorité nationale de lutte contre le changement climatique (*National Authority for Climate Change*), créée au sein du ministère de l'Environnement et du Tourisme, est maintenant opérationnelle.

III. OPTIONS STRATÉGIQUES NATIONALES

3.1. Cadre stratégique national

26. **Le programme de développement du gouvernement est défini dans le NDP4, qui couvre la période 2012/2013-2016/2017.** Le NDP4 vise quatre objectifs principaux : une croissance forte et durable, la réduction des inégalités économiques et la création d'emplois. Il fixe des cibles ambitieuses, dont la réalisation d'un taux de croissance moyen annuel du PIB réel de 6 % durant la période du NDP4, la création d'au moins 18 000 emplois par an dans tous les secteurs de l'économie, la réduction de la proportion de ménages considérés comme très pauvres (vivant avec moins de 1,25 USD par jour), de 15,8 % en 2010 à 10 % en 2017, et l'abaissement des niveaux d'inégalités par la promotion d'une croissance inclusive. Pour atteindre ces cibles, le NDP4 se concentre sur quatre secteurs prioritaires (la logistique, le tourisme, la fabrication et l'agriculture) en vue de stimuler l'industrialisation menée par le secteur privé, l'orientation des exportations, la création de valeur ajoutée et la diversification économique. Pour éliminer les obstacles à la libération du potentiel de la Namibie et améliorer sa compétitivité, le NDP4 identifie des « catalyseurs essentiels » qui doivent être renforcés pour appuyer les secteurs prioritaires. Il s'agit des infrastructures publiques (transports, énergie, eau, technologies de l'information et de la communication et secteur du logement), du climat des affaires, de l'éducation et des compétences (avec un accent sur la formation professionnelle) et des services de santé. Les buts du NDP4 cadrent avec la Stratégie de la Banque pour 2013-2022, qui s'attache à appuyer le double objectif de croissance inclusive et de transition vers une croissance verte.

3.2 Défis et faiblesses

27. Bien que la Namibie soit classée parmi les pays à revenu intermédiaire (PRI) de la tranche supérieure et qu'elle ait réalisé d'énormes progrès dans la résolution de certains des problèmes structurels dont elle a hérité au moment de son indépendance, elle reste confrontée à des niveaux élevés de chômage, de pauvreté et d'inégalité. Pour surmonter ces difficultés,

elle doit relever les défis liés à la promotion d'une croissance économique inclusive et durable.

28. Faible niveau de diversification économique et dépendance persistante vis-à-vis de l'exploitation minière. Certes, l'exploitation des minerais, surtout de diamants, a permis au pays de se développer de façon significative, mais ce développement n'est pas réparti équitablement. Cela s'explique par la forte intensité en capitaux, la faiblesse de liens en aval et en amont avec d'autres secteurs et le manque de valorisation de l'industrie minière. C'est pourquoi il est nécessaire de diversifier l'activité économique en réduisant la dépendance vis-à-vis de l'industrie minière, de renforcer les liens intersectorielles en tenant compte des PME et d'ajouter de la valeur aux minerais, en vue de créer des emplois et de favoriser la transformation économique.

29. Des infrastructures inadaptées entravent la compétitivité et freinent l'industrialisation. Bien que les infrastructures du pays soient relativement développées par rapport à celles de la plupart des pays africains, la largeur du territoire et la dispersion de la population font que la construction de routes et l'approvisionnement en électricité et en eau coûtent chers.

- *Électricité.* La Namibie importe 60 % de l'électricité dont elle a besoin, surtout de l'Afrique du Sud, qui est actuellement confrontée à de graves déficits. Si rien n'est fait pour accroître sa capacité de production d'électricité, il est fort probable qu'elle connaisse une crise énergétique dans un avenir proche. Cela se manifeste d'ores et déjà par des délestages et des coupures d'électricité pendant l'hiver. Les délestages sapent la productivité.
- *Transports.* Des faiblesses se font jour dans les infrastructures de transport, notamment un recul de la sûreté routière, un entretien accru à cause de l'intensification de la circulation, les embouteillages à Windhoek, des frais de transport élevés, le vieillissement et l'insuffisance du matériel roulant et un réseau ferroviaire désuet et usé. Si ces problèmes ne sont pas réglés, ils risquent d'empêcher la Namibie de devenir un chef de file régional en logistique et en distribution.
- *Eau.* Étant donné le climat aride et la faible pluviométrie, l'insuffisance des ressources en eau constitue un défi majeur en Namibie. Le débit de plusieurs réservoirs du pays est en baisse, la fiabilité de l'approvisionnement en eau pour la consommation industrielle et humaine n'est pas satisfaisante et de nombreuses régions rurales sont dépourvues de services d'assainissement.

30. La faiblesse des capacités institutionnelles et la pénurie des compétences recherchées entravent le développement et la croissance des entreprises commerciales. Ce problème a également une incidence sur la qualité des services publics. Cette situation est exacerbée par l'inadéquation des compétences disponibles et l'existence de postes vacants sur le marché du travail, ce qui entrave le développement d'une économie compétitive et diversifiée. D'après le plan national sur les ressources humaines (National Human Resources Plan 2010-2025), il y a un grave déficit de compétences dans les postes de gestion, professionnels (principalement de techniciens et d'enseignants adjoints), de travailleurs qualifiés et de travailleurs semi-qualifiés (vendeurs ; travailleurs agricoles et de pêche spécialisés en vente ; et travailleurs du métal, machinistes et gens de métiers associés). Le faible niveau de productivité des travailleurs et d'adéquation des compétences est davantage

aggravé par l'incidence du VIH/sida et le manque de souplesse de la législation et de la réglementation du travail.

31. **L'environnement des affaires en Namibie est moins attrayant que celui des pays voisins.** Un large éventail de lacunes juridiques, réglementaires, institutionnelles et de politique place le pays dans une situation de désavantage compétitif par rapport à l'Afrique du Sud et au Botswana, par exemple. Parmi les principales faiblesses figurent une bureaucratie et une paperasserie excessives, des blocages réglementaires et un cadre médiocre de PPP. Le gouvernement a déjà entrepris des réformes pour rendre l'environnement des affaires plus attrayant.

32. **L'accès aux financements, en particulier pour les entreprises débutantes et les micros, petites et moyennes entreprises, constitue un défi.** Même si les systèmes financiers de la Namibie sont relativement développés par rapport à ceux d'autres pays d'Afrique subsaharienne, l'accès aux financements est principalement limité par des commissions et des frais bancaires élevés, des coûts de transaction élevés, les faibles niveaux de connaissances financières, le manque de produits et d'instruments financiers appropriés et novateurs (comme la microfinance) et le manque de compétences en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise.

3.3 Atouts et possibilités

33. Avec le cadre de politiques approprié, la Namibie peut exploiter ses atouts pour accroître la productivité, la compétitivité, la diversification et le rythme de transformation de son économie, ainsi que le bien-être de sa population.

34. **L'abondance de ressources naturelles lui offre la possibilité de transformer son économie.** Le sous-sol du pays est riche en minerais tels que le diamant, l'uranium, le plomb, l'or, le cuivre et le zinc. Sa flore et sa faune sont parmi les plus inhabituelles, son paysage est l'un des plus spectaculaires du monde et on y trouve une grande variété d'espèces de plantes, d'animaux et de poissons. En outre, la Namibie abriterait de vastes gisements de pétrole, de minerai de fer, et de charbon. Avec ces ressources naturelles, elle a la possibilité de développer le tourisme, la transformation de produits de la pêche et de l'agriculture et les industries secondaires, en explorant davantage la valorisation des minerais. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'adopter les mesures appropriées, dont des politiques destinées à réduire le coût élevé de l'activité commerciale, l'élimination des goulots d'étranglement infrastructurels et l'investissement dans les compétences afin d'exploiter les possibilités de transformation économique du pays.

35. **La Namibie peut devenir l'un des principaux fournisseurs d'énergie de la région.** Le gisement de gaz de Kudu renferme des réserves de gaz naturel prouvées d'environ 1,3 billion de pieds cubes et des réserves probables de 9 billions de pieds cubes. S'ils sont couronnés de succès, les efforts d'exploitation en cours pourraient répondre aux besoins d'électricité de la Namibie et en faire un grand pays exportateur d'énergie. À l'aide de la technologie de compression du gaz naturel, ce gaz peut également être utilisé dans les centrales électriques au gaz et vendu dans les marchés de gaz industriel de la SADC. Ces initiatives pourraient stimuler la croissance économique de la Namibie et contribuer à la réalisation de ses objectifs de compétitivité et de diversification économique.

36. **Potentiel de devenir un chef de file régional en logistique et en distribution en augmentant le volume de transit du port de Walvis Bay.** Grâce à la situation géographique stratégique de la Namibie, ses ports et corridors de transport ont le potentiel de constituer les

voies les plus courtes, et donc les moins coûteuses, pour les échanges commerciaux entre les pays sans littoral d'Afrique australe d'une part, et l'Europe et les Amériques d'autre part. Le NDP4 souligne l'importance d'augmenter les investissements pour accroître la capacité du port de Walvis Bay, mettre à niveau et entretenir les infrastructures routières et transfrontalières.

37. **La proximité avec l'Afrique du Sud et l'adhésion aux blocs économiques régionaux offrent la possibilité de surmonter les obstacles posés par la taille restreinte du marché intérieur et de diversifier les marchés d'exportation.** La Namibie a facilement accès à l'expertise, aux technologies avancées, aux infrastructures développées, à des marchés relativement avancés d'intrants intermédiaires et de biens, aux marchés de capitaux et financiers, ainsi qu'aux ressources d'investissement de l'Afrique du Sud. Cela signifie qu'elle peut se connecter aux chaînes d'approvisionnement de ce pays. Si les politiques et le climat d'investissement appropriés sont mis en place, sa qualité de membre de la SADC et de la SACU lui offre l'occasion de diversifier ses marchés d'exportation, atténuant ainsi les risques de chocs externes.

3.4 Coordination/harmonisation de l'aide et positionnement de la Banque en Namibie

3.4.1 Évolution récente de la coordination de l'aide

38. **De nombreux donateurs bilatéraux ont réduit leur assistance à la Namibie depuis qu'elle est devenue un PRI de la tranche supérieure.** Son principal partenaire au développement est l'Allemagne, suivie des États-Unis (par l'entremise du Millenium Challenge Corporation (MCC), de la Chine et de l'Union européenne. L'aide de l'Allemagne est offerte par l'entremise de Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Le GIZ privilégie la gestion des ressources naturelles, le transport et le développement économique durable. Il offre aussi de l'assistance technique dans les domaines de l'enseignement de base et de la santé. Le KfW quant à lui fournit de l'aide dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'eau, de l'éducation et de la santé. L'assistance du MCC cible l'éducation, le tourisme, la santé et l'élevage. La Chine est désormais le troisième fournisseur d'aide bilatérale au développement en Namibie, où elle investit dans plusieurs secteurs, dont la construction et l'exploitation minière. L'assistance de l'Union européenne cible essentiellement les infrastructures de base (eau, assainissement et routes), le développement des ressources humaines (éducation et santé) et la gouvernance (GFP). Jusqu'à l'approbation du projet de nouveau terminal de conteneurs du port de Walvis Bay en juillet 2013, la Banque était engagée en Namibie par cinq dons d'assistance technique pour PRI et un projet du secteur privé, pendant la durée du précédent DSP (voir l'annexe V).

39. **La Namibie étant un PRI, elle compte peu de partenaires au développement.** Néanmoins, la coordination de l'aide s'améliore depuis le lancement du Forum annuel de haut niveau des partenaires au développement, qui est présidé par la Commission nationale de planification (*National Planning Commission*) et le responsable des institutions de l'ONU. Ce Forum encourage les partenaires au développement à aligner leurs programmes d'aide sur les priorités définies par le gouvernement dans le NDP4, conformément à la Déclaration de Paris. Les groupes de travail sectoriels tiennent régulièrement des réunions. Cependant, leurs décisions ne sont généralement pas prises en compte par le Forum de haut niveau, puisque ce dernier se réunit rarement. Les mécanismes permettant à tous les partenaires au développement de se rencontrer et d'échanger des informations sur les activités ont donc besoin d'être renforcés. Le gouvernement doit davantage s'approprier et diriger la coordination des activités d'assistance dans le pays. L'inauguration du Centre de ressources de

l'Afrique australe (SARC) par la Banque en janvier 2012 a contribué à l'amélioration de la coordination entre les partenaires, grâce surtout au renforcement du dialogue bilatéral (encadré 4). Bien que la Banque n'ait pas eu recours aux systèmes nationaux en raison de la nature et de la taille du portefeuille, le SARC continuera d'explorer les possibilités de le faire. À cet égard, il travaillera en collaboration avec d'autres partenaires au développement et le gouvernement en vue de renforcer ces systèmes, comme prévu par la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra.

3.4.2 Positionnement du Groupe de la Banque en Namibie

40. **Portefeuille de la Banque.** En date du 31 octobre 2013, le montant total des engagements de la Banque en Namibie était de 310 millions UC, net des annulations. Elle y a financé 24 prêts et dons au secteur public et un prêt au secteur privé. Le secteur des transports a été le principal bénéficiaire de ces financements (85 %), suivi du secteur financier (7 %) et du secteur social (6 %). L'ensemble des engagements du portefeuille en cours se chiffre à 227,44 millions UC, dont 5,45 millions UC ont été décaissés, ce qui représente un taux de décaissement de 2,4 %. Ce faible taux de décaissement est lié à l'approbation d'un gros projet de transport en juillet 2013. La performance du portefeuille a été jugée satisfaisante en 2013, obtenant une cote de 2/3, en recul par rapport à la cote 2,78 obtenue en 2009, lors de la Revue de la performance du portefeuille pays (RPPP). Cette régression était due au démarrage tardif de deux dons PRI. La Banque n'a pas financé de projets en Namibie par le truchement de son guichet souverain entre 2004 et 2013.

3.4.3 Enseignements tirés du précédent DSP

41. **La Banque a tiré d'importantes leçons de la revue à mi-parcours du DSP de 2009-2013 et de la RPPP de 2009.** Le nouveau DSP est combiné au rapport d'achèvement du DSP précédent et à la RPPP de 2013. Les principaux enseignements sont mis en exergue ci-dessous et dans l'encadré 2.

42. **Le gouvernement mène une politique d'endettement très prudente.** Actuellement, l'endettement se limite à un plafond statutaire de ratio de la dette publique au PIB de 35 %. Le gouvernement préfère créer de l'espace budgétaire et constituer des réserves de capitaux tampons pendant les périodes d'expansion, afin de s'en servir pour financer des programmes de développement et stimuler la croissance pendant les périodes de récession économique. Par conséquent, il a décidé d'accroître la dette uniquement pour compenser les déficits de recouvrement de recettes, comme ce fut le cas en 2002/2003 et en 2011/2012, lorsque le déficit budgétaire a atteint 7,2 % et 11,2 % du PIB, respectivement. Il a tendance à privilégier l'emprunt d'origine interne pour se prémunir des vulnérabilités résultant de la volatilité des marchés extérieurs, des chocs liés à la crise financière et des risques de change, et aussi pour favoriser l'essor du marché local de capitaux. Par conséquent, l'engagement de la Banque en Namibie doit mettre l'accent sur l'agilité et la réactivité, grâce à une gamme d'instruments et de solutions souples et orientés vers la clientèle.

43. **Le traitement et l'exécution rapide des demandes de financement par la Banque sont d'une importance capitale pour le gouvernement.** Il existe une perception selon laquelle les procédures et les mesures de sauvegarde de la Banque manquent de souplesse et sont fastidieuses. Cela retarde le traitement et l'exécution de projets. La proximité du SARC a amélioré la réactivité de la Banque, notamment pour la supervision de projets. Elle continuera d'étudier la possibilité d'utiliser des systèmes nationaux dans ses opérations de prêt. Elle aidera aussi le gouvernement à mettre à niveau ses systèmes de GFP. En multipliant les rencontres avec le gouvernement, le secteur privé et les sociétés d'État, elle déploie plus

d'efforts pour sensibiliser la clientèle sur ses produits de prêt et inverser les perceptions erronées de manque de souplesse et de lenteur dont elle fait l'objet.

44. **L'approfondissement de la coordination avec les autres partenaires au développement est crucial.** La Banque a renforcé la coordination avec ses partenaires pour appuyer le développement économique. Ainsi, ses ressources servent de catalyseur pour mobiliser des cofinancements.

Encadré 2. Enseignements tirés du Rapport d'achèvement du DSP et de la RPPP

- **La Banque doit maintenir la fréquence des visites dans le pays pour renforcer sa présence sur le terrain.** L'ouverture du SARC resserre les relations entre la Banque et la Namibie. Les visites fréquentes de son personnel ont rehaussé son image et créé une perception d'appropriation parmi les autorités.
- **La Banque doit faire plus pour améliorer la connaissance de ses produits par la clientèle :** De récentes consultations révèlent que certaines autorités namibiennes n'ont pas une bonne connaissance des produits financiers de la BAD. Il faudrait donc organiser des activités périodiques de sensibilisation sur les produits et les services financiers de la Banque, en mettant en exergue leur compétitivité.
- **La Banque doit procéder au lancement des opérations financées par don PRI.** Contrairement aux projets d'investissement, les opérations financées par don PRI ne sont pas formellement lancées, ce qui cause des retards de démarrage. La Banque doit songer à procéder à des lancements systématiques afin de permettre aux autorités et aux gestionnaires de projets concernés de comprendre, dès le départ, ses politiques et directives fiduciaires.
- **La Banque doit améliorer la supervision des activités financées par des dons pour PRI.** Il faudrait planifier des missions de supervision des activités financées par don PRI, pour donner l'occasion à la Banque et au gouvernement de régler les questions opérationnelles. En vertu des directives actuelles, il n'est pas nécessaire de programmer des missions de supervision pour ce type d'opérations.
- **La Banque doit veiller à la satisfaction, avant l'approbation, des conditions préalables au décaissement.** La vitesse à laquelle les projets entrent en vigueur dépend de la négociation et de la satisfaction des préalables avant l'approbation et la signature des prêts. L'un des exemples est le prêt privé accordé à Trustco Finance en Namibie.

IV. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA NAMIBIE

4.1 Justification de l'intervention de la Banque

45. **La stratégie de la Banque pour la Namibie intervient alors que l'économie du pays se remet encore des effets de la récession économique mondiale.** Cette crise a mis au jour les vulnérabilités économiques et financières résultant de l'extrême dépendance de la Namibie à l'égard des exportations de minerais et des recettes de la SACU. Les répercussions de la crise ont accentué l'urgence de créer un cadre propice à la diversification de l'économie. La Banque peut offrir son savoir et ses conseils pour placer la Namibie sur la voie d'une transformation économique. C'est une occasion pour elle de faire preuve de réactivité aux besoins du pays.

46. **La Namibie reste confrontée à des niveaux élevés de chômage, de pauvreté et d'inégalités.** L'assistance de la Banque sera donc nécessaire, contribuant aux efforts d'accélération et de maintien d'une croissance inclusive en vue de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de limiter les inégalités au minimum. Pour ce faire, il faudra appuyer les plans nationaux de diversification économique grâce au renforcement des capacités institutionnelles, à l'amélioration de l'environnement des affaires et à l'accroissement de la compétitivité économique.

47. **Le nouveau DSP coïncide avec le lancement du quatrième plan national de développement (NDP4).** Les actions prioritaires définies par le NDP4 comprennent l'adoption de stratégies pour éliminer les obstacles qui minent l'économie. Parmi ces

stratégies figurent l'accroissement de la quantité et de la qualité d'infrastructures matérielles pour faire du pays un chef de file régional en logistique et en distribution. Cependant, elles font appel à d'importantes ressources financières dont l'État ne dispose pas.

Encadré 3. Concertation avec les parties prenantes

Un processus participatif a été employé pendant l'élaboration du DSP. En février et juillet 2013, le SARC a effectué des missions exploratoires et préparatoires au DSP pendant lesquelles il a consulté des membres du gouvernement et un groupe varié de parties prenantes. Un atelier a été organisé pour présenter des produits financiers, les services et les procédures de la Banque. Les concertations ont abordé les quatre questions suivantes : i) pourquoi la Namibie n'avait pas eu accès au guichet souverain de la Banque depuis 2004, la perception erronée de manque de souplesse et de lenteur rattachée aux produits de la BAD et au prix de ses fonds, le fait que les ressources de la Banque doivent apporter une valeur supplémentaire à celles du marché local de capitaux ; ii) la politique de gestion de la dette de la Namibie ; iii) la performance du portefeuille de la Banque ; et iv) la recherche d'un consensus sur les piliers et les domaines d'intervention de la nouvelle stratégie-pays. Ce processus a apaisé les craintes du gouvernement. Il a conclu que la Banque pourrait accroître ses prêts à la Namibie. Les résultats des concertations, qui ont orienté la conception du présent DSP, montrent que la Banque devrait : harmoniser ses procédures et faire preuve de réactivité ; veiller à ce que ses mesures de sauvegarde soient adaptées aux nouvelles réalités des pays membres, surtout les PRI ; songer à la mise en place d'instruments de prêt novateurs comme les opérations à l'appui de réformes à décaissement rapide et l'émission d'obligations en monnaie locale ; la collaboration avec les sociétés d'État afin qu'elles puissent exécuter de gros projets d'infrastructures.

4.2 Piliers de l'intervention de la Banque

48. **La solution aux défis de la pauvreté, du chômage et des inégalités passe par l'adoption de mesures pour remédier aux lacunes en matière d'infrastructures, de compétences et d'investissement.** La stratégie de la Banque pour la Namibie a été conçue en collaboration avec le gouvernement et s'aligne sur les priorités de développement national définies dans le NDP4. Ce DSP a pour point d'ancrage la Stratégie de la Banque pour 2013-2022. Il cadre aussi avec la Politique de développement du secteur privé, la Stratégie d'intégration régionale de l'Afrique australe de 2011-2015 et le projet de plan d'action pour la gouvernance de 2013-2017. Compte tenu des domaines prioritaires indiqués par le gouvernement, des domaines dans lesquels les produits et services de la Banque sont le plus sollicités et de l'avantage comparatif de cette dernière, la stratégie s'appuie sur deux piliers : i) les infrastructures, en particulier les transports, l'énergie et l'eau ; et ii) la promotion du secteur privé grâce au renforcement des compétences et à l'amélioration du cadre réglementaire. Les piliers proposés épousent les priorités opérationnelles de la Stratégie pour 2013-2022 (développement des infrastructures, intégration régionale, promotion du secteur privé et compétences) et les actions prioritaires du NDP4. Les interventions rattachées à ces deux piliers devraient contribuer à une croissance inclusive et durable, des objectifs communs à la Stratégie et au NDP4.

49. **Pilier I - Infrastructures, avec un accent sur les transports, l'énergie et l'eau.** Ce pilier contribuera à l'exécution du NDP4 en appuyant la modernisation et le renforcement de la fiabilité et de l'efficacité des infrastructures, pour permettre à l'économie namibienne de croître de manière durable. L'assistance de la Banque visera l'élimination des goulots d'étranglement infrastructurels pour favoriser la diversification économique et créer les conditions propices à l'essor du secteur privé. Les interventions seront axées sur l'accroissement de la productivité dans le but de créer des emplois et, ainsi, assurer une croissance inclusive et durable. À cet effet, la BAD financera la construction d'infrastructures essentielles pour attirer les investissements privés, promouvoir l'énergie propre et préserver les ressources en eau.

- **Transports.** La Banque contribuera à la réalisation de l'objectif du NDP4 de faire de la Namibie un chef de file régional en logique et en distribution. Elle aidera le gouvernement à faire des installations de transport multimodal des corridors de Walvis Bay le principal instrument d'intégration du développement industriel du nord-ouest du pays et de connexion de ce centre industriel au reste de la Namibie et aux pays d'Afrique australe. L'assistance de la Banque se concentrera sur la modernisation, la réhabilitation et l'entretien des réseaux routiers nationaux, ainsi que la construction d'un système de transport urbain efficient et durable à Windhoek. Par ailleurs, elle visera la modernisation et la réhabilitation des chemins de fer du pays pour rendre le transport ferroviaire compétitif et, ainsi, réduire les coûts d'entretien des routes et la pression exercée sur celles-ci. L'aide de la BAD renforcera les perspectives d'intégration régionale en facilitant la liaison entre la Namibie et les pays d'Afrique australe et en contribuant à faire d'elle un centre logistique.
- **Énergie.** Pour faire face à la grave pénurie d'électricité en Namibie, la Banque appuiera l'objectif du NDP4 d'assurer la disponibilité sans interruption et en quantité suffisante d'une énergie respectueuse de l'environnement. En vue de promouvoir la diversification économique, elle contribuera à accroître la compétitivité et l'efficience des activités économiques du pays. En plus de promouvoir le programme d'écologisation de la Namibie, les interventions seront orientées vers la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations d'énergie et la création de possibilités d'exportation, afin de contribuer à résorber le déficit énergétique de la région.
- **Eau et assainissement.** Le gouvernement reconnaît que l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des services d'assainissement contribue à la santé des populations et au développement industriel. Sachant que la Namibie est l'un des pays africains les plus arides et vulnérable aux effets du changement climatique, la Banque contribuera à l'accroissement de l'accès à l'eau pour la consommation humaine et l'utilisation industrielle, un objectif du NDP4. Cela nécessitera le rechargement des aquifères stratégiques, le recyclage et la réutilisation, ainsi que l'utilisation de technologies d'économie d'eau pour satisfaire la demande.

50. **Pilier II - Promotion du secteur privé par le développement de compétences et l'amélioration du cadre réglementaire.** Ce pilier aidera le gouvernement à réaliser l'objectif de promouvoir le secteur privé comme catalyseur de la croissance économique en renforçant le cadre de politique et de réglementations et en investissant dans les compétences. La compétitivité et les efforts de promotion du secteur privé en Namibie continuent d'être entravés par la pénurie de compétences et les coûts économiques que subissent les entreprises en raison de l'excès de bureaucratie et de paperasserie et du manque de services et de réglementations appropriés.

- L'appui de la Banque sera conçu pour faciliter la réforme des politiques et des réglementations afin de créer des conditions propices à la croissance du secteur privé et à la diversification économique.
- Dans le cadre du pilier II, la Banque appuiera aussi des activités destinées à améliorer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel des PPP afin de

promouvoir une plus grande collaboration entre les secteurs publics et privés dans l'exécution du programme gouvernemental de développement des infrastructures. L'amélioration du dialogue public-privé contribuera aussi à renforcer l'engagement du secteur privé dans les politiques publiques. Par ailleurs, étant donné l'importance de la promotion des PME pour la réalisation d'une croissance inclusive, des efforts seront déployés pour renforcer les liens avec les PME et accroître l'inclusion financière.

- La Banque appuiera le développement des compétences en renforçant l'éducation et la formation technique et professionnelle, pour remédier à la pénurie de qualifications, surtout de niveau moyen et, partant, répondre aux besoins des secteurs public et privé. Elle investira aussi dans le développement du secteur privé en apportant des solutions d'entrepreneuriat novatrices aux initiatives commerciales, aux micro-entreprises et au développement de la microfinance.

4.3 Livrables et cibles

51. **La Namibie étant un PRI, ses préférences en matière d'emprunt varient en fonction de l'espace budgétaire dont elle dispose.** Le gouvernement préfère financer les projets de développement sur ses propres ressources et ne se tourne vers les bailleurs de fonds que lorsqu'il fait face à un déficit de financement. C'était notamment le cas avec le dernier DSP : le gouvernement a exécuté la plupart des projets de la réserve indicative par ses propres moyens. Bien que les autorités soient d'accord sur les piliers stratégiques du nouveau DSP, elles n'ont pas présenté une réserve indicative précise. Cependant, en fonction de la situation financière, il existe un certain nombre de projets que la Banque pourrait aidé à financer (voir l'annexe IX). Ils seront confirmés dans le budget de chaque année. Afin de déterminer ces investissements, la Banque a intensifié le dialogue stratégique en fournissant des services consultatifs au gouvernement et aux sociétés d'État.

Infrastructures, particulièrement, les transports, l'énergie et l'eau

52. **L'objectif de l'aide de la Banque dans le secteur des transports sera, d'une part, de contribuer à la construction d'infrastructures opérationnelles, sûres, de haute qualité et reliées aux principaux marchés locaux et régionaux et, d'autre part, de faire progresser la Namibie vers son objectif de devenir un centre de logistique, en vue de stimuler sa croissance économique.** Les résultats attendus des investissements de la Banque dans les infrastructures routières et ferroviaires sont notamment l'amélioration des liaisons régionales et nationales, la réduction de la durée et du coût des déplacements, l'accroissement du commerce de transit et l'amélioration de la mobilité urbaine. Tout cela aura des effets positifs sur la compétitivité et l'emploi, même au-delà des frontières namibiennes. Les interventions de la Banque dans le secteur des transports s'ajouteront au projet de nouveau terminal de conteneurs du port de Walvis Bay, qui a été approuvé en juillet 2013. Le GIZ et le KfW sont les partenaires potentiels de la BAD dans ce secteur.

53. **L'appui de la Banque aux infrastructures énergétiques englobera le projet de centrale au gaz de Kudu.** Grâce à cette intervention, la Banque contribuera à améliorer la productivité en éliminant les délestages et les coupures d'électricité. Elle poursuivra les cibles fixées par le NDP4, à savoir doter le pays d'une quantité d'électricité permettant d'assurer la charge de base nécessaire pour le développement industriel par la construction d'infrastructures énergétiques et l'accroissement de la capacité de production de 400 MW à plus de 750 MW d'ici à 2017. Cette intervention contribuera aux objectifs d'écologisation de

la Namibie en promouvant des technologies sobres en électricité. En outre, la Banque contribuera à l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur énergétique en vue de promouvoir l'efficacité et de faciliter la participation du secteur privé. Ses principaux partenaires seront probablement la Société financière internationale (IFC) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).

54. **Dans le secteur de l'eau, son appui se fera dans le cadre du projet d'alimentation en eau et d'assainissement.** Cette intervention contribuera à l'objectif d'assurer un approvisionnement en eau adéquat, sûr et efficace pour la consommation humaine et le développement industriel et agricole. Les résultats attendus sont l'accroissement de l'accès à l'eau potable, l'amélioration de la sûreté de l'eau et de l'assainissement, une gestion plus durable des ressources en eau et l'accroissement de la résilience des sources d'eau au changement climatique. Ces résultats auront des effets très positifs sur le développement économique et social et l'allègement de la pauvreté, surtout pour les femmes. La Banque mobilisera aussi des fonds fiduciaires en vue d'appuyer les efforts de réforme réglementaire dans le secteur de l'eau. Elle travaillera en collaboration avec l'Union européenne, qui est actuellement le principal partenaire au développement dans ce secteur.

Promotion du secteur privé grâce au développement de compétences et à l'amélioration du cadre réglementaire

55. **L'appui de la Banque sera orienté vers la création d'un cadre propice aux affaires, par la réforme des politiques et de la réglementation et le développement de compétences.** Les résultats attendus de l'opération d'appui aux réformes de la Banque sont notamment une amélioration du cadre réglementaire favorisant l'essor du secteur privé et les PPP, l'expansion des investissements nationaux et étrangers et la réduction de la dépendance à l'égard du secteur minier. En outre, cette intervention contribuera à l'émergence de travailleurs d'aptitudes intermédiaires, de connaissances et d'attitudes positives, pour une économie dynamique et durable. Les autres réalisations escomptées sont l'amélioration de la qualité de l'EFTP, la baisse du chômage des jeunes et des femmes et l'amélioration des aptitudes d'entrepreneur et de gestionnaire d'entreprise.

56. Les autres livrables sont l'extension des possibilités de croissance des PME, une plus grande inclusion financière et un cadre de politique, juridique et réglementaire propice au développement du secteur privé, ce qui devrait accroître la compétitivité du pays. Ces réalisations seront possibles grâce aux lignes de crédit proposées pour la Banque des PME (SME Bank).

Questions transversales

57. **Questions de Genre.** L'égalité hommes-femmes et l'analyse des questions de genre sera partie intégrante de l'ensemble des opérations de la Banque, pour veiller à la prise en compte des enjeux d'autonomisation économique des femmes et des intrants ciblés. Les capacités des organes chargés de l'intégration des questions de genre seront aussi renforcées, pour les sensibiliser sur l'importance de ces enjeux dans les interventions de la Banque. Des données ventilées selon le sexe seront également collectées dans le cadre du suivi-évaluation des projets, pour suivre et rendre compte de la performance et des résultats en matière d'égalité hommes-femmes.

58. **Solutions axées sur le savoir.** La Banque investira dans d'importants travaux d'analyse et de diagnostic qui sous-tendront l'exécution du DSP, orienteront ses opérations futures, et amélioreront le dialogue stratégique et les services consultatifs (voir l'annexe IX).

Le programme de travaux analytiques, qui est guidé par la demande, prévoit : i) l'analyse de la chaîne de valeur pour déterminer les besoins de réformes des institutions et des politiques, en vue de faciliter l'intégration de la Namibie dans les chaînes de valeur mondiales et de faire avancer le programme de transformation économique du gouvernement ; et ii) la gestion des ressources naturelles pour aider l'État à adopter des politiques et des stratégies plus efficaces de gestion de ses abondantes ressources naturelles. Une aide sera également apportée à la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour les PPP.

4.4 Instruments de financement

59. **La Banque adoptera une méthode plus souple et plus novatrice de sélection des instruments de prêt pour l'exécution de cette stratégie.** Parmi ces instruments figureront des prêts-projets d'investissement, des obligations en monnaie locale et des garanties de crédit. Il pourrait également y avoir des opérations à l'appui de réformes en vue du renforcement de la compétitivité économique et de la promotion du secteur privé. La Namibie remplit les conditions requises pour l'appui budgétaire (voir l'annexe VIII). La Banque puisera aussi dans des fonds fiduciaires mondiaux ou qu'elle administre, ainsi que dans les ressources concessionnelles prévues pour l'adaptation et l'atténuation des changements environnementaux et climatiques. En outre, elle essaiera d'utiliser ses ressources pour mobiliser des fonds supplémentaires.

60. **Financement du secteur privé.** Les opérations du secteur privé privilégieront la promotion des PME, grâce à des lignes de crédit accordées à des intermédiaires financiers pour rétrocession aux PME, comme moyen de créer des emplois. La Banque continuera d'explorer les possibilités de participation à des projets d'infrastructures dans le cadre de PPP et de projets parrainés par le secteur privé. Elle s'emploiera à faciliter le flux d'investissements du secteur privé en ayant recours à de nouveaux instruments tels que les garanties partielles de risques.

4.5 Suivi et évaluation

61. **La réalisation des résultats du DSP sera suivie et évaluée à l'aide du cadre de résultats (voir l'annexe I).** Ce cadre comprend les effets, les résultats et les produits attendus des interventions envisagées par la Banque, ainsi que des indicateurs qui seront suivis pour mesurer les progrès. Le suivi-évaluation (S&E) des résultats sera effectué de concert avec le gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre du NDP4. Celui-ci met l'accent sur l'exécution ponctuelle de programmes de haute qualité au moyen d'une structure formelle de S&E qui encourage la reddition de comptes. Les ministères concernés recevront des plans annuels d'exécution sectorielle contenant des cibles et des indicateurs précis. Ainsi, un suivi continu sera assuré avec les ministères concernés, par le truchement de la Commission nationale de planification, pour évaluer les progrès accomplis sur les buts et les stratégies du NDP4. Ce processus permettra à la Banque de suivre et d'évaluer les succès du DSP grâce aux missions de supervision, aux revues de portefeuille et à la revue à mi-parcours du DSP. Une approche souple sera adoptée pour tenir compte des commentaires reçus au cours de l'exécution du DSP.

4.6 Questions liées au dialogue avec le pays

62. **La Banque approfondira le dialogue avec les autorités pendant l'exécution du nouveau DSP (encadré 4).** Le dialogue mettra l'accent sur la croissance inclusive, la pauvreté, les inégalités et la parité hommes-femmes (questions de politique, de financement et institutionnelles) ; les réformes de politiques et les réformes structurelles pour améliorer le

climat d'investissement et favoriser la transformation économique ; la GFP et les systèmes de passation des marchés publics ; et les produits et procédés financiers de la Banque. Les travaux analytiques que la BAD entreprendra dans le cadre du DSP seront utilisés pour orienter le dialogue stratégique avec le pays, susciter le débat public et faire en sorte que son assistance à la Namibie contribue au développement.

Encadré 4. Rôle du centre de ressources régional de l'Afrique australe (SARC) dans l'approfondissement du dialogue

La proximité du SARC avec la Namibie, depuis son inauguration en janvier 2012, a permis à la Banque d'approfondir le dialogue avec les autorités namibiennes, de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'améliorer la coordination avec les partenaires.

- **Produits et services de la Banque.** Le SARC a redoublé d'efforts dans la sensibilisation du gouvernement et des principaux intervenants sur la compétitivité et la nature des produits et services financiers de la Banque. Grâce à ces efforts, la BAD a pu financer un gros projet de transport en Namibie pour la première fois depuis 2004. Elle a organisé un atelier pendant la mission de préparation du DSP en juillet 2013.
- **Opérationnalisation de l'Unité des PPP.** Un projet (qui sera financé par un don PRI) sera évalué par la Banque pendant la première moitié de 2014. Il aura pour but d'aider le gouvernement à opérationnaliser l'Unité des PPP, à la demande de ce dernier. Cette Unité s'emploiera à réduire le déficit d'infrastructures du pays par l'accroissement des investissements privés dans les infrastructures publiques.
- **Projet de centrale au gaz de Kudu.** À la demande du gouvernement, la Banque lui a prodigué des conseils sur la manière de structurer les garanties requises pour le projet de centrale thermique au gaz de Kudu, une grande centrale électrique qui devrait générer 800 MW dès sa mise en service en 2018.
- **Qualité améliorée du portefeuille.** La Banque a pu élargir l'aide à la clientèle et améliorer son incidence sur le terrain grâce à un partage accru de compétences techniques et spécialisées, y compris celles relatives au renforcement de la passation de marchés et de la gestion fiduciaire. La proximité du SARC se traduit aussi déjà par un portefeuille de meilleure qualité, une meilleure supervision des projets et une passation rapide des marchés. À titre d'exemple, l'accord de prêt relatif au projet de nouveau terminal de conteneurs de Walvis Bay, qui a été approuvé par le Conseil en juillet 2013, est déjà signé et la non-objection à l'attribution du contrat d'EPC a déjà été accordée.
- **Meilleure coordination entre les partenaires en Namibie.** La Banque a pu tenir des concertations bilatérales avec tous les principaux partenaires au développement présents sur le terrain en 2013. Elle poursuivra sur cette lancée durant la période du DSP.
- **Atelier sur la gestion fiduciaire.** Pour rehausser sa visibilité et son profil en Namibie, la Banque a parrainé et animé la Conférence nationale des institutions de reddition de comptes (National Accountability Institutions Conference), un événement de haut niveau organisé par l'Assemblée nationale en vue d'accroître la reddition de comptes et la transparence dans le pays.

4.7 Risques et mesures d'atténuation

63. **L'opérationnalisation tardive de l'unité des PPP pourrait avoir des répercussions négatives sur la mobilisation de financements du secteur privé.** Par conséquent, certains des investissements dans l'infrastructure prévus par cette stratégie pourraient se révéler impossibles. Le gouvernement a approuvé une politique en matière de PPP et la Banque appuiera l'opérationnalisation de l'unité des PPP.

64. **Les capacités limitées des secteurs public et privé pourraient retarder la préparation des projets et entraver l'exécution du DSP.** La Banque continuera d'organiser des séances de formation périodiques dans le domaine de l'administration des prêts. Elle accordera des dons financés par le fonds PRI et d'autres fonds fiduciaires, afin de permettre au gouvernement d'effectuer les études préliminaires et de faisabilité préalables à la phase de préparation du projet.

65. **La Namibie dispose de peu de marge de manœuvre pour accroître sa dette à l'avenir.** Estimée à environ 28 % du PIB, la dette publique totale du pays se rapproche des plafonds fixés par le budget. La fréquence accrue des contacts avec le gouvernement, facilitée par la proximité du SARC, permettra à la Banque de continuer à sensibiliser les autorités sur les coûts et les avantages de l'augmentation de la dette en vue de financer de nouvelles initiatives nécessaires pour transformer l'économie et, partant, stimuler la croissance économique, créer des emplois et réduire la pauvreté et les inégalités.

66. **La Namibie pourrait décider de se tourner vers les marchés obligataires internationaux pour accroître ses propres ressources de financement des projets de développement.** S'appuyant sur sa cote de crédit relativement bonne, en novembre 2011, l'État a émis une euro-obligation de 500 millions USD sur 10 ans, avec un coupon de 5,5 %, ainsi qu'une obligation de 850 millions ZAR sur 10 ans à la bourse de valeurs de Johannesburg (JSE) en novembre 2012, dans le cadre de son programme d'émission de notes à moyen terme de 3 milliards ZAR à la JSE. Le SARC poursuivra le dialogue avec les autorités pour leur démontrer la compétitivité des produits et services financiers de la Banque. La Banque songera aussi à l'émission d'obligations nationales en Namibie pour réduire le risque de change et pour promouvoir le financement à long terme en monnaie locale et le développement du marché de capitaux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

5.1 Conclusion

67. **La Namibie est certes un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, mais des poches de pauvreté y subsistent. Les niveaux de chômage et d'inégalités restent préoccupants.** Ces défis, qui sont semblables à ceux auxquels sont confrontés la plupart des pays à faible revenu, continuent d'entraver la marche du pays vers une croissance inclusive. Par ailleurs, la croissance économique de la Namibie s'est ralentie ces dernières années, à cause de la crise économique mondiale. La crise a exposé les vulnérabilités économiques et financières découlant de la forte dépendance du pays à l'égard du secteur minier. Par conséquent, il est urgent pour la Namibie de diversifier son économie et de procéder à une transformation économique inclusive, qui lui permettra de créer des débouchés pour la majorité de la population. Le nouveau DSP a pour but de faciliter la réalisation des objectifs de croissance économique et de développement du pays.

5.2 Recommandation

68. Le Conseil d'administration est prié d'examiner et d'approuver le présent projet de DSP pour la République de Namibie, qui couvre la période 2014-2018.

ANNEXE I - MATRICE DE SUIVI DES RÉSULTATS DU DSP

Objectifs de développement du pays (SRP)	Obstacles à la réalisation des objectifs de développement du pays (questions sectorielles)	RÉSULTAT FINAL (escompté d'ici à la fin du DSP en 2018)	PRODUIT FINAL (escompté d'ici à la fin du DSP en 2018)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (escomptés à mi-parcours du DSP, d'ici à 2016) (Progrès)	PRODUITS À MI-PARCOURS (réalisés à mi-parcours du DSP, d'ici à 2016) (Progrès)	Interventions prévues par la BAD dans le DSP et interventions en cours
PILIER I - INFRASTRUCTURES, AVEC UN ACCENT SUR LES TRANSPORTS, L'ÉNERGIE ET L'EAU						
Énergie						
La Namibie disposera d'assez d'électricité pour assurer la charge de base requise pour le développement industriel, grâce à la construction d'infrastructures énergétiques et à l'augmentation de la capacité de production	<p>Infrastructures électriques inadéquates, coût élevé de l'électricité et coupures sporadiques</p> <p>Forte dépendance vis-à-vis des importations d'électricité</p> <p>Cadre réglementaire et institutionnel inadéquat</p>	<p>Dépendance vis-à-vis des importations d'électricité réduite, de 56 % en 2012 à 37 % en 2018</p> <p>Accès accru à l'électricité, de 60 % en 2012 à 65 % en 2018</p> <p>Déficit d'électricité réduit en Afrique australe</p> <p>Cadre commercial, juridique et réglementaire amélioré</p>	<p>Nouvelle capacité de production et de transport de 880 MW</p> <p>Activités et ateliers de renforcement des capacités</p>	<p>Dépendance vis-à-vis des importations d'électricité réduite, de 56 % en 2012 à 44 % en 2016</p> <p>Accès accru à l'électricité</p> <p>Cadre juridique commercial et réglementaire amélioré</p>	<p>Construction en cours de nouvelles infrastructures de production et de transport</p> <p>Activités et ateliers de renforcement des capacités</p>	<p>Réserve Projet de centrale au gaz de Kudu</p> <p>Interconnexion Zimbabwe-Zambie-Botswana-Namibie (ZIZABONA) (Projet du DSIR)</p> <p>Formation et renforcement des capacités</p>
Transports						
<p>Construire des infrastructures de transport sécuritaires, sûres et efficaces</p> <p>Faire de la Namibie un chef de file régional en logistique et en distribution</p>	<p>La grande taille du pays rend coûteuse la construction d'infrastructures</p> <p>L'accès aux routes est difficile et coûteux à cause du désert et de l'état du terrain</p> <p>Réseau routier désuet et usé</p> <p>Réseau de transport urbain inadéquat</p>	<p>Infrastructures de transport efficaces, de haute qualité reliées aux principaux marchés locaux et régionaux, et contribuant à faire du pays une référence en matière de transport et de logistique</p> <p>Doubler, d'ici 2018, le volume de marchandises traitées ou transportées par train, par rapport à celui de 2012</p> <p>70 % du réseau ferroviaire sont conformes aux recommandations de la SADC concernant la charge par essieu, à savoir 18,5 t d'ici 2018, contre 46 % en 2012</p> <p>Utilisation accrue du transport public, en raison de l'amélioration de l'accès, de la réduction de la durée des déplacements et d'une meilleure qualité des services à</p>	<p>800 km de routes principales modernisées selon les normes de bitumage</p> <p>500 km de lignes de chemin de fer mises à niveau ou réhabilitées</p> <p>Projet de transport en commun rapide réalisé à Windhoek</p>	<p>Économies sur les coûts d'exploitation des véhicules et la durée des déplacements</p> <p>Réduction des accidents de la circulation et du nombre moyen de décès sur 100 000</p> <p>Accélération du cycle de rotation des wagons</p>	<p>Amélioration et construction du réseau routier en cours</p> <p>Amélioration et construction du réseau ferroviaire en cours</p> <p>Projet de transport en commun rapide élaboré à Windhoek</p>	<p>En cours Projet d'expansion stratégique du terminal de conteneurs de Walvis Bay</p> <p>Renforcement des capacités de la Commission de gestion du Corridor Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi (PRI)</p> <p>Réserve Projet ferroviaire</p> <p>Projet de transport urbain de Windhoek</p>

		Windhoek				
Eau						
Accès accru à l'eau potable et aux services d'assainissement	Faibles allocation et utilisation des ressources en eau de surface et en eaux souterraines Capacité limitée de dessalement de l'eau de l'océan Évaporation, transpiration et ruissellement rapides	Accès accru des populations à l'eau et aux services d'assainissement, en particulier pour les femmes Tous les consommateurs reçoivent de l'eau en vrac de meilleure qualité et en quantité suffisante Résilience accrue des sources d'eau au changement climatique	Accès accru à l'eau pour la consommation humaine, de 85 % en 2012 à 100 % d'ici à 2017.	Accès accru à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les zones urbaines et rurales.	Construction en cours d'un projet d'adduction d'eau et d'assainissement	<u>Réserve</u> Projet d'alimentation en eau et d'assainissement
PILIER II - PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES ET À L'AMÉLIORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE						
Créer des conditions pour promouvoir la participation du secteur privé à la diversification économique et à l'expansion des retombées de la croissance	Diversification économique restreinte Base d'exportation étroite Cadre juridique, réglementaire et institutionnel inapproprié pour la participation du secteur privé	Les exportations non minières dépassent le pourcentage de 63 % enregistré en 2012 Environnement des affaires et institutions de PPP améliorés Progrès global dans le classement <i>Doing Business</i> , du 87e rang en 2013 au 70e en 2018 Investissements accrus dans le développement des infrastructures au moyen de PPP	Croissance du secteur manufacturier à 7,5 % en moyenne entre 2013 et 2018 Accroissement de l'afflux d'investissements directs étrangers par rapport au niveau de 3 % du PIB enregistré en 2012 Cadre juridique des PPP finalisé et Unité des PPP opérationnelle	Contribution accrue du secteur non minier aux exportations Classement global dans <i>Doing Business</i> : 80e en 2016 Investissements accrus dans le développement des infrastructures via des PPP	Croissance moyenne du secteur manufacturier supérieure aux 3,8 % enregistrés en 2012 Afflux d'IDE en hausse Plan d'action adopté pour l'harmonisation de la réglementation des entreprises Création de l'Unité des PPP en cours	<u>Réserve</u> Opération à l'appui de réformes Renforcement des capacités de l'Unité des PPP Ligne de crédit pour la Banque des PME (aura une composante de formation ou de renforcement des capacités)
	Décalage entre l'offre et la demande de qualifications Faibles compétences entrepreneuriales	Réduction de la pénurie de compétences recherchées (même parmi les jeunes et les femmes) et du décalage entre la formation et les besoins du marché du travail Meilleure qualité de l'EFTP Productivité accrue des travailleurs Accès accru aux services financiers et aux compétences entrepreneuriales	programme de développement des compétences et de formation des entrepreneurs Accroître les capacités et l'inscription de personnes issues de l'EFTP Nombre de diplômés formés Nombre de femmes formées	Augmentation de la proportion de diplômés ayant les qualifications recherchées sur le marché du travail Accès accru et meilleure qualité de la formation dans les domaines professionnels et techniques	Programmes d'enseignement et de formation alignés sur les besoins du marché du travail Nombre d'entrepreneurs/de femmes/de PME ayant accès aux financements	

ANNEXE II - QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Indicateurs	Unité	Chiffres réels				Projections		
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indicateurs économiques								
Taux de croissance du PIB réel	Pourcentage	-0,7	6,6	4,8	5,0	4,7	5,0	5,0
Taux de croissance du PIB réel par habitant	Pourcentage	-2,9	4,0	3,2	3,4	3,1
Inflation (IPC) (moyenne annuelle)	Pourcentage	8,0	4,5	5,0	6,5	6,1	6,2	6,0
Taux de change (Fin de période)	NAD/USD	8,5	7,6	7,2	8,2
Total des recettes et des dons	pourcentage du PIB	31,4	28,0	32,0	35,5	34,5	33,1	31,5
Total des dépenses	pourcentage du PIB	32,5	32,6	39,3	38,3	40,9	38,1	36,5
Déficit global (-) / Excédent global (+)	pourcentage du PIB	-1,1	-4,6	-7,2	-2,8	-6,4	-5,0	-5,0
Solde du compte courant	pourcentage du PIB	-11,1	-6,9	-9,3	-13,8	-15,1
Réserves brutes	Mois d'importations	3,9	3,1	3,8	3,4	3,5
Total de la dette	pourcentage du PIB	15,9	16,6	26,4	26,3	27,8	29,6	30,7
Indicateurs sociaux								
Indicateurs	Unité	1990 ¹	2000 ²	2012 ³				
Population	Millions	1,4	1,9	2,2				
Ratio emploi/population	15+, pourcentage du total	45,2	47,2	40,0				
Incidence de la pauvreté à 1,25 USD par jour (PPP)	pourcentage de la population	49,1	31,9	...				
Ratio de mortalité maternelle	estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes	200,0	280,0	200,0				
Taux de scolarisation au primaire	pourcentage net	85,7	87,1	85,1				
Proportion de femmes parlementaires	Pourcentage	6,9	26,4	24,4				
Prévalence totale du VIH	pourcentage de la population (15 à 49 ans)	7,1	16,2	13,4				
Indicateurs relatifs à l'environnement et au changement climatique								
Indicateurs	Unité	1990 ¹	2000 ²	2012 ³				
Émissions de CO2	kg/PPP \$ du PIB	0,5	0,5	0,5				
Amélioration des installations sanitaires	pourcentage de la population ayant accès	26,0	30,0	32,0				
Sources d'eau améliorées	pourcentage de la population ayant accès	73,0	87,0	93,0				

Source : Banque de Namibie, ministère des Finances, Département des statistiques de la BAD, Base de données du Département des statistiques de la BAD ; Banque mondiale : Indicateurs du développement dans le monde ; ONUSIDA ; Dépôt de l'ONU ; OMS, UNICEF, WRI, PNUD ; Rapports sur les pays.

Remarques : ... Données non disponibles

¹ Dernière année disponible de la période 1990-1995 ; ² Dernière année disponible de la période 2000-2004 ; ³ Dernière année disponible de la période 2005-2012

ANNEXE III - RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU DSP 2009-2013 ET DE LA RPPP DE 2013

Introduction. Le DSP de 2009-2013 pour la Namibie a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 mai 2009. Son principal objectif était d'aider le pays à s'attaquer aux défis de la pauvreté, des inégalités et du chômage. Inspiré des priorités stratégiques définies dans le troisième plan national de développement (Third National Development Plan), il mettait l'accent sur trois piliers : i) l'amélioration de la compétitivité du secteur privé par le renforcement des capacités et le développement des infrastructures ; ii) l'investissement dans les infrastructures rurales et les systèmes d'irrigation pour augmenter la productivité agricole et accroître la sécurité alimentaire ; et iii) le commerce et l'intégration régionale.

Bilan des résultats et produits du DSP. Peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des activités de prêt prévues par le DSP. La Banque n'a pas pu financer des opérations de prêt en Namibie via son guichet souverain entre 2004 et 2013. Pendant la période du précédent DSP, le gouvernement avait décidé d'exécuter certains des projets prévus par la stratégie de la Banque en utilisant ses propres ressources et en mettant à profit l'espace budgétaire disponible pour accélérer la mise en œuvre des projets considérés comme ayant un potentiel considérable de stimulation de l'économie et de création d'emplois. Ce n'est que vers la fin de la période du DSP que la Namibie a sollicité l'assistance de la Banque pour le financement d'un gros projet (le nouveau terminal de conteneurs du port de Walvis Bay) d'une valeur de 200 millions UC, qui a été approuvé par le Conseil en juillet 2013. Par conséquent, l'exécution de ce projet n'en est qu'à ses débuts.

Avant cette approbation, la Banque avait pu maintenir son engagement en Namibie par cinq activités hors-prêt financées par les ressources du Fonds pour PRI et un projet du secteur privé (tous présentés à l'annexe V), dans le cadre du précédent DSP. Lorsque le DSP a été approuvé, la Banque ne comptait que deux projets en cours dans le pays. Le projet routier Kamanjab-Omakange, un projet de transport conforme au pilier I du précédent DSP, a été achevé en 2009, tandis que le projet agricole de Tandjieskoppe (Tandjieskoppe Green Scheme Project), qui était conforme au pilier II de l'actuel DSP, a été annulé en 2009 avant l'entrée en vigueur des décaissements, à cause de dépassements de coûts et de l'insuffisance des capacités d'exécution.

L'aide de la Banque a contribué aux réalisations du projet de transport, notamment la promotion des activités économiques et du tourisme dans le nord de Cunene et des liaisons commerciales avec l'Angola, l'abaissement du coût d'exploitation des véhicules pour rendre les coûts de transport plus abordables, ainsi que la réduction des accidents et de la pollution par la poussière. Pour ce qui est des produits, les ressources de la Banque ont été utilisées pour la mise aux normes de bitumage de 204 km de route en gravier. La chaussée a une largeur de 6,8 m, dont 1,5 m bitumé.

La RPPP de 2013 a jugé le portefeuille satisfaisant, lui attribuant la cote de 2/3, un recul par rapport aux 2,78 attribués par la RPPP de 2009. Ce déclin était dû au démarrage tardif de deux des cinq opérations financées par don PRI. Lors de la RPPP, le portefeuille de la Banque en Namibie comprenait six opérations, dont cinq dons PRI et un projet du secteur privé, tous approuvés entre 2009 et 2012 (voir l'annexe V). Cependant, la RPPP de 2013 ne couvrait que les cinq opérations de don, d'une valeur totale de 2,4 millions UC.

La RPPP de 2009 a estimé que la performance de la Banque en matière de gestion du portefeuille était généralement satisfaisante, parce que les missions de lancement des nouveaux projets avaient été effectuées à temps. Ces missions ont permis de régler les

problèmes constatés avant le démarrage effectif des projets. Il y a également eu des missions de supervision ponctuelles. Qu'à cela ne tienne, la taille restreinte de son portefeuille dans le pays était et reste une source de préoccupation pour la Banque. En outre, l'interaction avec les fonctionnaires namibiens chargés de l'exécution de certains des projets en cours a révélé que la Banque devrait répondre à temps aux demandes de non-objection qui lui sont adressées pour la passation de marchés. Il a également été constaté que ces fonctionnaires n'avaient pas une bonne connaissance des règles et procédures applicables aux opérations de la Banque. L'annexe IV présente le CPIP de 2013, qui recommande à la Banque d'organiser systématiquement des séances de formation pour les fonctionnaires responsables de l'exécution des projets qu'elle finance.








Enseignements tirés Même si les progrès vers l'atteinte des réalisations ciblées par le DSP pendant son exécution étaient négligeables, quelques enseignements en ont été tirés et ont servi à l'élaboration de la nouvelle stratégie. Ces leçons sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous.

Enseignements tirés du DSP et des interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Le faible niveau d'endettement de la Namibie auprès de la Banque reflète sa politique d'endettement prudente. Le gouvernement a tendance à emprunter à l'intérieur du pays pour éviter les vulnérabilités découlant de la volatilité des marchés extérieurs, des chocs financiers, et des risques de change, et aussi pour stimuler le marché local de capitaux. • Le traitement et l'exécution rapides des programmes sont d'une importance capitale pour le gouvernement. Les autorités trouvent que les procédures et les mesures de sauvegarde de la Banque manquent de souplesse et sont fastidieuses, ce qui retarde inutilement le traitement et l'exécution de projets. • La fourniture ponctuelle de connaissances doit sous-tendre les prêts de la Banque. Le personnel de la BAD travaillant sur la Namibie doit mieux utiliser les ressources de l'institution pour fournir au pays des connaissances pouvant orienter les politiques et jeter les bases de futures opérations de prêt. • Présence de la Banque sur le terrain. L'ouverture du SARC resserre la relation entre la Banque et la Namibie. Les visites fréquentes du personnel de la BAD au pays ont contribué à rehausser l'image de l'organisation, que les autorités appellent maintenant « notre Banque ». • Taille restreinte du portefeuille et perception de coût élevé des prêts de la Banque. De récentes concertations avec les autorités namibiennes révèlent que de hauts fonctionnaires du pays n'ont pas une bonne connaissance des produits financiers de la Banque. Elle doit de temps en temps organiser des missions de sensibilisation et de consultation sur ses produits financiers, afin de démontrer qu'ils sont compétitifs par rapport à ce que proposent les marchés. • Lancement de produits. Contrairement aux projets d'investissement, les opérations financées par don PRI ne sont pas formellement lancées, ce qui cause des retards de démarrage. La Banque doit songer à procéder à des lancements systématiques afin de permettre aux autorités et aux gestionnaires de projet concernés de comprendre, <i>dès le départ</i>, ses politiques et directives fiduciaires. • Supervision. Il faudrait aussi prévoir des missions de supervision distinctes pour les activités financées par don PRI, afin que la Banque et le gouvernement aient la possibilité de régler les questions posées par l'opération. Selon les directives actuelles, il n'est pas nécessaire de programmer des missions de supervision pour ce type d'opérations. • Coordination au sein et entre les institutions. La Banque et le gouvernement doivent créer des mécanismes de coordination efficaces, pour suivre l'exécution de projets de plus près. • Satisfaction, avant l'approbation, aux conditions préalables au décaissement. Les projets entrent rapidement en vigueur lorsque les conditions préalables sont négociées et respectées avant l'approbation ou la signature du prêt. L'un des exemples est le prêt privé accordé à Trustco Finance en Namibie.

ANNEXE IV - PLAN D'AMÉLIORATION DU PORTEFEUILLE-PAYS : LE CAS DE LA NAMIBIE

Problèmes	Action requise	Indicateurs mesurables	Responsable	Calendrier
Gestion et entrée en vigueur du projet				
Lancement de projets pour les opérations financées par don PRI	Procéder au lancement des opérations financées par don PRI afin de permettre aux autorités et aux gestionnaires de projet concernés de comprendre, <i>dès le départ</i> , les politiques et directives fiduciaires de la BAD.	Démarrage harmonieux et ponctuel des opérations	Banque et GRN	Continu
Capacités institutionnelles inadéquates des organes d'exécution de projets, du gouvernement et de la Banque à cause, dans certains cas, des mouvements du personnel.	Atténuer ce risque en améliorant les incitatifs pour attirer et retenir du personnel de haut niveau dans les ministères et dans des entités d'exécution comme la Société des aéroports (Namibia Airport Company).	Nombre accru de membres du personnel retenus	Gouvernement de Namibie/Banque	Continu
Mouvements du personnel	Garantir la stabilité des chefs de projet pour éviter des perturbations dans l'exécution	Stabilité mesurée dans la gestion de projets	La Banque	Continu
Retards et dérapages de la gestion du projet	Repousser les délais de décaissement des opérations qui sont loin d'être achevées. Il s'agit des dons PRI pour l'étude de l'aéroport de Namibie ; du projet de renforcement des capacités statistiques ; et de la création du Fonds de prestations médicales (Medical Benefit Fund).	Les projets sont achevés dans les délais prévus	GRN et Banque	Continu
	Superviser les opérations financées par don PRI et suivre de plus près l'exécution des activités convenues		Banque et GRN	
Question de retenue des impôts à la source	Déterminer la source des fonds pour les taxes associées à la réalisation de l'étude sur l'aéroport de Namibie	Question fiscale réglée avec l'aide du consultant	GRN	Fin juillet 2013
Communication	Concertations périodiques (si possible, trimestrielles) avec les entités d'exécution		Banque et GRN	Continu
(Gestion fiduciaire, passation de marchés, décaissements et vérification des comptes)				
Connaissance insuffisante des règles et procédures de la Banque	Organiser périodiquement des ateliers fiduciaires à l'intention du personnel des entités d'exécution et des hauts fonctionnaires du GRN participant directement à l'exécution de projets financés par la Banque.	Processus d'acquisition harmonieux ; les demandes de décaissement et les rapports de vérification des comptes sont présentés dans le format approprié	Banque et GRN	Continu
Retards dans la passation de marchés	Répondre rapidement aux demandes de non-objection	Réponses à temps réel	La Banque	Continu

ANNEXE V - ACTIVITÉS DE LA BANQUE EN NAMIBIE AU 31 OCTOBRE 2013

Titre du projet	Date d'approbation	Entrée en vigueur	Date limite de décaissement	Montant accordé (UC)	Montant décaissé :	Décaissé Cote (%)	Questions d'exécution en suspens	Évaluation de la performance à l'exécution (Feux de signalisation)
Étude de l'aéroport de Namibie (PRI)	20/07/2010	25/05/2011	31/12/2013	594 000,00	78 551,09	13,22	L'étude est en cours, après avoir connu des problèmes au démarrage	
Plan de développement des ressources humaines (PRI)	09/10/2009	16/03/2010	31/09/13	600 000,00	537 201,15	89,53	Supervisé en mars 2013 Le gouvernement a demandé une vérification de comptes	
Renforcement des capacités en matière de statistiques (SCB-II) (PRI)	07/07/2011	02/03/2012	31/12/2013	490 600,00	490 600,00	100,00	Les autorités namibiennes ont fait la demande du premier décaissement	
TRUSTCO Finance (Secteur privé)	07/12/2012	12/12/2012		4 343 555,17	4 343 555,17	100,00	L'exécution progresse bien	
Création du Fonds national de prestations médicales (National Medical Benefit Fund) (PRI)	12/03/2012	31/08/2012	31/12/2013	500 000,00	0,00	0,00	L'exécution accuse de sérieux retards Le gouvernement a demandé que la date limite du dernier décaissement soit repoussée	
Expansion du terminal de conteneurs de Walvis Bay (BAD)	22/07/2013		31/12/2017	219 910 00,00	0,00	0,00	Signature du prêt prévue en novembre 2013	
Expansion du terminal de conteneurs de Walvis Bay (PRI)	22/07/2013		31/12/2017	1 000 000,00	0,00	0,00	La signature du prêt a eu lieu en novembre 2013	
Total				227 438 155,2	5 449 907,4	2,40		

Source : Banque africaine de développement

Très insatisfaisant



Satisfaisant



Insatisfaisant



ANNEXE VI - SYSTÈMES DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La principale conclusion tirée de l'évaluation de la GFP est que les réformes de la GFP entreprises en Namibie ces dernières années se traduisent et continueront de se traduire par des résultats concrets. Les systèmes de budgétisation du pays sont relativement solides, favorisant un processus budgétaire très participatif, transparent et axé sur la concertation. En général, le niveau d'organisation de la préparation et de l'appropriation est satisfaisant. Le budget est toujours adopté dans les délais, même si la loi prévoit que 33 % peuvent être dépensés avant l'adoption finale de la loi des crédits budgétaires. Les documents du budget sont mis à la disposition du public dans la librairie et sur le site Web du gouvernement, dans un délai raisonnable.

Les systèmes de dépenses de la Namibie sont très centralisés et contrôlés par un système intégré de gestion de l'information financière (IFMIS) qui fonctionne bien et est axé sur la surveillance des engagements. C'est pourquoi les variations systématiques n'atteignent pas des niveaux préoccupants. La direction utilise des rapports générés par le système et validés par le personnel pour suivre l'exécution du budget, afin de produire des comptes nationaux annuels préparés et vérifiés de façon ponctuelle. Actuellement, l'IFMIS traite l'ensemble des dépenses ordinaires et d'investissement du budget central, à l'exception des transferts aux gouvernements infranationaux, qui constituent 2 à 5 % du budget national global.

Les comptes de l'État national sont préparés chaque année. Au cours des dernières années, ils ont été préparés conformément aux normes nationales de trésorerie, qui ne sont pas entièrement alignées sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Toutefois, il est prévu d'adopter progressivement les IPSAS, en commençant par le maintien de la comptabilité de trésorerie, mais en fournissant l'intégralité des informations sur la comptabilité d'exercice. Il est prévu de présenter des rapports conformes à la comptabilité de trésorerie des IPSAS pour la première fois pendant l'exercice 2013/2014.

Le contrôleur général vérifie les comptes nationaux une fois par an. Ces vérifications suivent les meilleures pratiques, même si les normes adoptées ne sont pas précisées dans les rapports publiés par le contrôleur. La vérification relative à l'exercice 2012 venait de s'achever au moment où se déroulait la mission et les rapports étaient sur le point d'être publiés, ce qui signifie qu'il n'y a pas de retard à rattraper. Le comptable général et le contrôleur général ont soumis leur rapport à temps à l'examen de la Commission des comptes publics (*Public Accounts Committee*).

Même si l'on peut certainement conclure que la GFP en Namibie est satisfaisante, des préoccupations subsistent. Le département de la vérification interne est confronté à un large éventail de défis, dont des capacités et des compétences limitées, l'état de la réglementation, la qualité des mécanismes d'exécution et des lacunes dans le cadre institutionnel global. Dans la plupart des cas, son travail ne se traduit pas nécessairement par de résultats concrets sur la GFP. La Namibie gagnerait également à renforcer le lien entre le MTEF et les plans de développement nationaux.

Les bailleurs de fonds mènent actuellement plusieurs initiatives de réforme de la GFP ciblant, entre autres, le processus d'élaboration du budget, la gestion des dépenses et les fonctions de comptable général et de contrôleur général. Le point saillant du train de réformes est l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur la gestion des finances publiques qui, une fois adopté, remplacera l'actuelle loi des finances. Les initiatives de réforme de la GFP doivent être coordonnées à partir du centre et assorties d'une chaîne de résultats claire. Le gouvernement travaille dans ce sens. Une PEFA est prévue pour 2013 et la Banque a annoncé qu'elle est disposée à y participer, si le gouvernement le souhaite.

ANNEXE VII - ENVIRONNEMENT FIDUCIAIRE - PASSATION DES MARCHÉS

Cadre législatif et réglementaire

En Namibie, les marchés publics sont régis par la Commission des soumissions (*Tender Board of Namibia*, Loi 16 de 1996), sa réglementation de 1996 et son code de procédures de 1997. Les acquisitions des conseils régionaux et des autorités locales ont été décentralisées et sont régies par la réglementation de 2001 de la Commission des soumissions. Les acquisitions des sociétés d'État ne sont pas régies par le cadre juridique et réglementaire, mais plutôt par la réglementation de chacune des sociétés. Ainsi, le cadre juridique et réglementaire n'est pas intégral et ne s'applique pas uniformément à toutes les acquisitions utilisant des fonds publics. Néanmoins, un nouveau projet de loi sur la passation de marchés est à l'étude au Parlement et pourrait être adopté au courant de 2013. Dans sa forme actuelle, il s'applique à tous les marchés publics, y compris ceux des administrations centrales, régionales et locales et ceux des sociétés d'État.

Cadre institutionnel et capacités de gestion

La Namibie ne dispose pas d'une fonction indépendante de surveillance des acquisitions. Certaines des responsabilités qui devraient normalement incomber à une telle fonction, comme la rédaction d'amendements proposés au cadre législatif et réglementaire, sont assurées par le secrétaire permanent du ministère des Finances. D'autres responsabilités sont assumées par le Secrétariat de la Commission centrale des soumissions (*Central Tender Board*, CTB), notamment la formation et l'offre de conseils aux entités adjudicatrices. Cependant, le CTB étant lui-même un organe chargé de la conduite des opérations d'acquisition, le fait qu'il s'occupe de la surveillance et des fonctions normatives crée un conflit d'intérêt. Dans la structure actuelle, la passation des marchés est assez bien intégrée dans le système de gestion des finances publiques. Les acquisitions des organes centraux du gouvernement dont le montant est supérieur à 10 000 NAD sont traitées par le CTB. Celui-ci est assisté par un Secrétariat. Les demandes d'acquisition sont soumises par les ministères, départements et services, au Secrétariat qui en étudie le cahier de charges pour s'assurer qu'il est approprié et générique. Ensuite, c'est lui qui fait connaître les appels d'offres, jusqu'à ce qu'ils soient ouverts. Une fois reçues, les soumissions sont envoyées au ministère pour évaluation. Lorsque cette évaluation s'achève, elles sont renvoyées au CTB qui les examine et attribue les marchés.

Opérations et pratiques en matière de marchés

Actuellement, la passation de marchés n'est pas considérée comme une fonction professionnelle en Namibie. Il n'existe pas de cadre régissant les marchés dans la fonction publique, pas de description de poste concernant les rôles et responsabilités en la matière, et aucune exigence d'instruction ou de formation pour ceux qui s'en occupent. Malgré les lacunes décrites ci-dessus, l'attribution des marchés publics en Namibie fonctionne bien et est fondée sur la concurrence.

Intégrité et transparence du système de passation des marchés publics

Les informations concernant les marchés sont assez accessibles. Les appels d'offres et les attributions de marchés sont publiés dans des journaux à grand tirage, ainsi que sur le site Web de la Commission des soumissions. L'Institut de recherche sur les politiques publiques (Institute of Public Policy Research, IPPR) publie régulièrement des documents sur la passation de marchés. Ces publications abordent des sujets comme la corruption, la commission des soumissions, les sociétés d'État, les administrations locales et la construction. Elles sont gratuitement accessibles en ligne.

Éthique et lutte contre la corruption

La commission namibienne de lutte contre la corruption (*Anti-Corruption Commission*) est chargée de mener des enquêtes sur les affaires touchant aux marchés publics. Même si des statistiques ne sont pas disponibles, il est rapporté que certaines affaires ont été portées en justice. Certes, toute personne occupant une charge publique est soumise à un code de déontologie. Cependant, il n'existe pas de code d'éthique ni de politique sur la divulgation de renseignements financiers qui s'appliquerait aux personnes travaillant dans le domaine des marchés publics.

ANNEXE VIII - CONDITIONS ET RÉFORMES PRÉALABLES À UN PROGRAMME D'APPUI BUDGÉTAIRE

Résumé de l'évaluation préliminaire des préalables à l'appui budgétaire		
Préalables	Orientation	Commentaire sur la situation actuelle
Préalables généraux	Stabilité politique	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'ensemble, l'environnement politique est stable et l'architecture de la gouvernance est solide. La Namibie affiche aussi un bilan positif pour ce qui est de l'organisation d'élections pacifiques, libres et transparentes.
	Stabilité économique et engagement du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> La Namibie jouit d'une stabilité économique depuis plus de 10 ans. Cependant, la crise économique mondiale actuelle accroît sa vulnérabilité aux chocs externes. Le gouvernement tient à mener des réformes et en a entrepris plusieurs sans aucun programme financé par des donateurs.
Préalables techniques	Existence d'un DSRP ou d'un NDP bien conçu et de mécanismes d'exécution efficaces	<ul style="list-style-type: none"> Le NDP est orienté vers les résultats et a été élaboré au cours d'un processus participatif impliquant les intervenants nationaux. Il est assorti d'un mécanisme d'exécution efficace et est supervisé par la Commission nationale de planification. Il insiste sur l'exécution de programmes de haute qualité au moyen d'une structure formelle de S&E.
	Cadre macroéconomique et financier viable à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, le FMI organise en Namibie des concertations au titre de l'article IV, bien qu'il n'ait aucun programme dans ce pays. La persistance de la stabilité macroéconomique en Namibie est réaffirmée par le rapport de la Consultation de 2012 au titre de l'article IV du FMI, qui a été publié en février 2013.
	Partenariat solide entre PMR et donateurs	<ul style="list-style-type: none"> Puisqu'il s'agit d'un PRI, le nombre de partenaires au développement est limité. Néanmoins, le Groupe des partenaires au développement (GPD) a été créé. Il encourage les partenaires au développement à aligner leurs stratégies et activités d'assistance sur les priorités définies dans le NDP4. Le gouvernement a signé la Déclaration de Paris en avril 2007.
	Une collaboration étroite entre les bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> Le GPD a aussi amélioré le partenariat entre les donateurs.
	Examen fiduciaire satisfaisant du système de gestion des finances publiques (utilisation des systèmes nationaux)	<ul style="list-style-type: none"> L'Union européenne a examiné la performance de son appui budgétaire à la lumière du PEFA de 2008 et du PER en cours. Ensuite, elle a décidé d'accroître le montant alloué à l'opération d'appui budgétaire en raison de la performance satisfaisante. L'évaluation des systèmes nationaux de GFP par la BAD a confirmé leur amélioration, ce qui rend le pays admissible à une opération à l'appui de réformes.

Source : Banque africaine de développement et gouvernement de Namibie.

ANNEXE IX - LISTE INDICATIVE D'OPÉRATIONS DE PRÊT ET HORS-PRÊT

Opérations	Millions UC				Partenaires potentiels
	2014	2015	2016	2017	
Pilier I Infrastructures, avec un accent sur les transports, l'énergie et l'eau					
Projet de centrale au gaz de Kudu	À déterm iner				IFC, AMGI
Projet d'extension de la route Okahandja-Windhoek		À déterm iner			GIZ & KfW
Projet de transport urbain de Windhoek			À déterm iner		GIZ & KfW
Projet d'alimentation en eau et d'assainissement				À déterm iner	UE
Pilier II Promotion du secteur privé grâce au développement de compétences et à l'amélioration du cadre réglementaire					
Renforcement des capacités et de l'Unité des PPP (PRI)	1,2				
Opération à l'appui de réformes		À déterm iner			UE, Banque mondiale
Ligne de crédit à SME Bank	À déterm iner				
Analyse de la chaîne de valeur		0,1			
Amélioration de la gestion des ressources naturelles			0,1		GIZ

ANNEXE X MATRICE DES ACTIVITÉS ET DES ENGAGEMENTS DES DONATEURS

Donateur/secteur	Agriculture	Renforcement des capacités	Construction	Décentralisation	Culture & Arts	Défense	Éducation	Énergie	Environnement et changement climatique	Pêche	Parité hommes-femmes	Gouvernance	Santé	VIH/SIDA	Terres et ressources naturelles	Développement du secteur privé	Administration publique	Développement rural	Réforme du secteur public	GFP	Appui aux ONG	Commerce et industrie	Transports	Tourisme	Eau et assainissement	Décassements non issus des fonds de recettes de l'État entre 2008 et 2012 (millions USD)
BAD																									2	
Chine																										160
UE																										75
Finlande																										56
France																										53
Allemagne																										198
Japon																										53
Luxembourg																										14
Espagne																										26
Suède																										11
Banque mondiale																										12
États-Unis														*												196
ONU																										29

Source : Gouvernement de Namibie

Remarques : * Le PEPFAR est le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida.

Principal partenaire au développement

ANNEXE XI CARTE DES CORRIDORS DE WALVIS BAY

